

Analytischer Bericht
der Gemeinderatssitzungen
Compte rendu analytique
des séances du conseil communal

No 7/2025

Sitzung vom / Séance du 15.12.2025



ORDRE DU JOUR

de la séance du lundi 15 décembre 2025

EN SÉANCE NON PUBLIQUE

I	Hospices civils : renouvellement par cinquième de la commission administrative	561
II	Affaires de personnel de l'Office social	561
III	Affaires de personnel de la Fondation Jean-Pierre Pescatore	561
IV	Affaires de personnel de la Ville de Luxembourg	561

EN SÉANCE PUBLIQUE

V	Questions posées par des conseillers communaux	561
1)	Question de Monsieur le conseiller Weidig au sujet du stationnement résidentiel	561
2)	Question de Monsieur le conseiller Weidig au sujet de la Journée de la langue luxembourgeoise et du réseau de villes QuattroPole	561
3)	Question de Madame la conseillère Miltgen concernant les chambres de café	562
4)	Question urgente de Monsieur le conseiller Back au sujet d'un incident survenu le 14 décembre 2025 sur le réseau de chauffage urbain	563
VI	Circulation	563
VII	Finances de la Ville	563
1)	Réponses du collège échevinal aux observations des conseillers communaux relatives au budget 2026	563
2)	Examen et vote des amendements et motions déposés	573
3)	Vote sur le budget rectifié 2025 et le projet de budget 2026 de la Ville	574
4)	Comptes 2024 de la Ville, comptes 2024 des fondations et décomptes des projets de travaux 2024	574
VIII	Prolongation de la prime énergie pour l'année 2026	574
IX	Participation au financement du centre de remisage et de maintenance du tramway au quartier de la Cloche d'Or	575
X	Décharge relative à une facture concernant des travaux de stabilisation d'un mur de soutènement situé derrière un immeuble d'appartements	575

XI	Établissements publics placés sous la surveillance de la Ville	576
1)	Office social : comptes 2022 et 2023 – budget rectifié 2025 – budget 2026	576
2)	Hospices civils : comptes 2023 – budget rectifié 2025 – budget 2026	576
3)	Fondation Jean-Pierre Pescatore : comptes 2022 – budget rectifié 2025 – budget 2026	576
XII	Urbanisme	576
1)	Classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis 37, rue Raspert (avis)	576
2)	Lotissements de terrains	577
XIII	Organisation scolaire définitive 2025/2026 du Conservatoire	577
XIV	Aménagement de la forêt des Hospices civils (triage de Lorentzweiler)	578
XV	Affaires judiciaires	578
XVI	Création / conversion de postes	578

Vers les archives
livestream des séances
du conseil communal :



Madame le bourgmestre Lydie POLFER préside la séance. Le conseil est en nombre.

En séance non publique

I HOSPICES CIVILS : RENOUVELLEMENT PAR CINQUIÈME DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

II AFFAIRES DE PERSONNEL DE L'OFFICE SOCIAL

III AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA FONDATION JEAN-PIERRE PESCATORE

IV AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

En séance publique

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Concernant l'ordre du jour, je voudrais vous informer que le point « Modification ponctuelle du PAP 'Domaine Media Park' situé à Luxembourg-Kirchberg » (point 12) ainsi que le point 14 (concernant la forêt des hospices civils à Lorentzweiler) ne seront pas traités aujourd'hui, mais lors d'une prochaine réunion du conseil communal.

V QUESTIONS POSÉES PAR DES CONSEILLERS COMMUNAUX

1) Question de Monsieur le conseiller Weidig au sujet du stationnement résidentiel

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Nous sommes souvent contactés par des habitants qui se plaignent de la difficulté croissante de trouver une place de stationnement dans leur rue ou leur quartier. Ce problème est particulièrement important pour les personnes à mobilité réduite et les gens qui doivent transporter des achats lourds jusqu'à leur domicile.

- Dans d'autres pays, il existe souvent des emplacements de stationnement réservés aux personnes qui habitent dans le quartier (« Anrainerparken »). Serait-il envisageable d'introduire ce système également à Luxembourg-Ville ?
- Concernant le manque de places de stationnement : il nous a été rapporté qu'il y a des gens qui achètent un ticket de stationnement via l'application « Indigo Neo », puis, une fois la durée maximale de stationnement atteinte, prennent un autre ticket en ligne sans déplacer leur véhicule. Existe-t-il un moyen pour les agents municipaux de déterminer si des conducteurs ont recours à cette pratique ? Est-il prévu de modifier l'application en question afin d'empêcher cette manière de procéder ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Le Code de la Route luxembourgeois n'autorise pas la création d'emplacements de stationnement réservés aux riverains. Seules certaines catégories d'usagers de la route peuvent bénéficier d'exceptions : l'article 5 du Code de la Route dispose que « toute réservation d'emplacements de stationnement sur les rues et places publiques est interdite, excepté pour les catégories d'usagers de la route énumérées expressément par la loi, à savoir la Police grand-ducale, les voitures officielles des représentations diplomatiques étrangères ainsi que les voitures destinées au transport de personnes handicapées ». Tant que cela figure au Code de la Route, il n'est pas possible de créer des emplacements de stationnement réservés aux riverains.

En ce qui concerne l'application « Indigo Neo », il existe une idée erronée selon laquelle il faudrait déplacer son véhicule lorsque la durée maximale de stationnement est atteinte et que l'on souhaite continuer à stationner dans la zone concernée. Selon le Code de la Route, l'obligation de déplacer le véhicule n'existe que dans des zones où le stationnement est gratuit. Dans les zones où le stationnement est payant, il n'est pas nécessaire de déplacer le véhicule. La durée de stationnement peut y être prolongée en effectuant un nouveau paiement à l'horodateur ou via l'application « Indigo Neo ». Personnellement, je ne considère pas souhaitable la possibilité de prolonger la durée de stationnement via l'application depuis le bureau, mais puisque le Code de la Route le permet, nous ne pouvons rien y changer.

2) Question de Monsieur le conseiller Weidig au sujet de la Journée de la langue luxembourgeoise et du réseau de villes QuattroPole

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Le 26 septembre 2025 a eu lieu la Journée de la langue luxembourgeoise. Selon le ministère de la Culture, cette journée vise à encourager les gens à parler luxembourgeois, quel que soit leur niveau de maîtrise de la langue. Il ne faut pas avoir peur de parler luxembourgeois, et il est important d'écouter les autres lorsqu'ils le parlent, selon la devise : « Prends la parole – le luxembourgeois unit ». La journée de notre langue nationale doit aussi nous offrir davantage d'occasions de célébrer et de cultiver notre langue. À ma connaissance, la Ville de Luxembourg n'a pas participé à cette première édition de la journée de la langue luxembourgeoise.

Le 27 novembre, nous avons célébré le 20^e anniversaire de QuattroPole. Il s'agit d'une initiative importante visant à renforcer les liens entre les quatre grandes villes de la Grande Région – Metz, Sarrebruck, Trèves et Luxembourg –, mais aussi à cultiver notre diversité dans la Grande Région. J'ai toutefois remarqué que le texte figurant sur les affiches de QuattroPole est rédigé en allemand pour les villes allemandes et en français pour la ville de Metz, et que pour notre ville, c'est également le français qui a été choisi plutôt que le luxembourgeois. Or, il serait souhaitable de faire découvrir notre langue à nos voisins.

- Est-il exact que la Ville de Luxembourg n'a pas participé à la première édition de la Journée de la langue luxembourgeoise ?
- La Ville a-t-elle l'intention d'organiser quelque chose pour 2026 ? Le collège échevinal a-t-il déjà des idées à ce sujet ?
- Envisage-t-on de donner plus d'importance à notre langue au sein de QuattroPole, par exemple sur les affiches, tout en conservant l'allemand et le français comme langues de communication ?

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : La Ville n'a pas participé à la première édition de la Journée de la langue luxembourgeoise, car l'information nous est parvenue trop tard pour permettre à nos services de préparer une participation. La Ville participera à l'édition 2026. Nos services donneront notamment plus de visibilité à l'offre déjà très riche de la Ville dans le domaine de la langue luxembourgeoise.

Je remercie Monsieur le conseiller Weidig de ses éloges concernant le réseau de villes QuattroPole. Les statuts de l'association « QuattroPole e.V. » stipulent que « les réunions de l'association se déroulent en langue française et/ou allemande. Les documents de travail sont rédigés en allemand et en français, et sont remis simultanément dans les deux langues. Aucune langue ne prime sur l'autre. » Le luxembourgeois n'y est donc pas mentionné. Nous essayons néanmoins de donner une certaine importance à la langue luxembourgeoise dans le cadre de QuattroPole. Il existe par exemple la publication « Parlez-vous Grande Région ? – Petit guide de communication », rédigé dans les trois langues. Les cartes de vœux du Nouvel An envoyées par les structures de la Maison de la Grande Région sont également formulées dans les trois langues. Nous réfléchissons actuellement à d'autres actions en vue de l'édition 2026 de la Journée de la langue luxembourgeoise.

3) Question de Madame la conseillère Miltgen concernant les chambres de café

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Un article paru au *Tageblatt* du 10 décembre 2025 a révélé des conditions de vie alarmantes dans plusieurs « Cafészëmmeren » (chambres de café) situées au-dessus du Café Lakert : deux personnes y vivent sans électricité, sans chauffage et sans eau chaude. Ces conditions contreviennent manifestement à la loi du 20 décembre 2019 relative aux critères de salubrité, d'hygiène, de sécurité et d'habitabilité des logements et des chambres donnés en location ou mis à disposition à des fins d'habitation.

Selon un article paru au *Luxemburger Wort* du 11 décembre 2025, la Ville serait informée de cette situation depuis près d'un an. Nous saluons le fait que Madame l'échevin Cahen dénonce avec force les conditions inacceptables dans lesquelles vivent certains locataires, en déclarant : « Lors des contrôles, nous constatons régulièrement des situations extrêmement préoccupantes. Il est inadmissible que des locataires doivent vivre comme du bétail. Je m'engage à faire en sorte que les sanctions soient renforcées. » Cependant, nous regrettons que Madame l'échevin se retranche derrière l'argument de sanctions prétendument insuffisantes, alors que la loi du 20 décembre 2019 prévoit déjà une amende allant de 251 € à 125.000 € et/ou une peine d'emprisonnement de huit jours à cinq ans, soit des sanctions déjà exceptionnellement élevées. Le niveau des sanctions ne peut donc pas justifier l'absence d'intervention de la part de la Ville, qui s'est jusqu'à présent contentée d'adresser des avertissements.

- Pourquoi la Ville n'a-t-elle pas ordonné la fermeture des « Cafészëmmer » situées au-dessus du café Lakert, alors que les faits décrits constituent une violation manifeste de l'article 2 de la loi du 20 décembre 2019 et que les délais accordés au propriétaire, respectivement à l'exploitant de l'immeuble, pour se conformer aux dispositions légales n'ont pas été respectés ?
- Quels sont les critères, délais et procédures appliqués par les services communaux pour intervenir en cas de logements insalubres ? Ces procédures ont-elles été respectées dans ce dossier précis ? Si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons ?

- Quelles mesures urgentes la Ville compte-t-elle mettre en œuvre pour garantir la sécurité, la santé et la dignité des personnes qui sont encore contraintes à vivre dans de telles conditions ?

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Le cas décrit par Madame la conseillère Miltgen a suscité beaucoup d'intérêt et d'agitation dans l'opinion publique ces derniers jours. Je ne cherche en aucun cas à me réfugier derrière des dispositions légales, bien au contraire. La semaine dernière, j'ai tout de suite fait le nécessaire pour que l'homme qui habite toujours dans l'une des chambres de café en question puisse à nouveau bénéficier d'un accès à l'électricité.

La situation n'est pas si simple. L'habitant concerné, maintenant que l'alimentation électrique a été rétablie, est à nouveau tout à fait satisfait et ne souhaite pas déménager. J'ai été en contact avec son avocat et avec Enovos. La situation est quelque peu compliquée, car l'exploitant qui loue les chambres et qui a une dette très importante auprès d'Enovos et du propriétaire du bâtiment, a disparu. Il s'agit d'une société à responsabilité limitée (s.à r.l.). J'ai convenu avec la société Enovos, qui s'est montrée très flexible, que la Ville, respectivement l'Office social, prendrait en charge les frais d'électricité. La Ville a également effectué une réparation sur le compteur électrique, car celui-ci n'était pas enregistré au nom du sous-locataire, mais au nom de l'exploitant disparu.

Nous avons rencontré un problème similaire au café « Siechenhaff », dont l'exploitant a fait faillite, mais où la brasserie concernée a pris en charge les frais d'électricité. Il ne s'agit donc pas d'un cas isolé.

Des représentants du Service Logement de la Ville avaient déjà contrôlé les « Cafészëmmeren » en question et rédigé une mise en demeure afin que les règles soient respectées. Dans de tels cas, les locataires concernés ne quittent toutefois pas immédiatement le logement respectif, d'une part parce qu'ils ne le souhaitent souvent pas, d'autre part parce que cela n'est possible que si la sécurité n'est pas garantie, et enfin parce qu'il faut alors trouver un endroit où les personnes peuvent être hébergées. En dernier recours, les personnes concernées sont hébergées dans un hôtel, comme cela a été le cas l'année passée pour deux familles avec enfants qui vivaient dans un logement insalubre situé aux abords de la route d'Esch.

Dans ce cas précis, nous sommes en contact avec l'habitant concerné et son avocat. Nous lui proposerons d'autres solutions, car même s'il souhaite pour l'instant continuer à vivre là-bas, il devra quitter le logement à un moment donné. En janvier 2026, le procès entre la brasserie et l'exploitant sera à l'ordre du jour du tribunal.

Je voudrais profiter de cette occasion pour souligner qu'il est inacceptable que certains propriétaires ne prennent pas leurs responsabilités et coupent simplement l'électricité et l'eau lorsqu'ils souhaitent se débarrasser d'un locataire – parce que cela leur semble plus simple qu'une procédure judiciaire souvent longue – et qu'on dise ensuite que la Ville doit reloger les locataires ailleurs. Cela peut entraîner un effet boule de neige. C'est pourquoi j'ai insisté vendredi dernier [le 12 décembre] dans une interview à la *radio 100,7* sur la nécessité d'appliquer les sanctions prévues par la loi. Et j'ai souligné que « la propriété oblige ». Il est inacceptable que l'on possède des dizaines ou des centaines de chambres de café qui sont sous-louées et qu'en tant que propriétaire, on fasse comme si l'on n'avait rien à voir avec cela – et que les pouvoirs publics doivent alors intervenir parce que les propriétaires n'assument pas leurs responsabilités. La Ville assume en tout cas ses responsabilités. Nous nous occupons en permanence du relogement de personnes qui se trouvent

dans de telles situations. Vendredi dernier encore, cela a été le cas pour deux familles.

Mais que se passe-t-il ensuite ? Les deux familles qui ont quitté le logement de la route d'Esch l'année passée ont perdu leur procès contre le propriétaire. Cela signifie que la Ville doit s'occuper de leur logement – et ce logement n'est généralement pas provisoire, mais permanent. Car la seule solution provisoire envisageable serait l'hébergement dans un foyer. Je suis convaincue que la meilleure solution consiste en ce que la Ville acquière davantage de logements (appartements, studios, chambres meublées) et les gère elle-même. Dans ce cas précis, nous veillerons également à ce que la personne en question bénéficie d'un logement convenable.

4) Question urgente de Monsieur le conseiller Back au sujet d'un incident survenu le 14 décembre 2025 sur le réseau de chauffage urbain

Monsieur Nicolas BACK (déli gréng) : Un incident s'est produit le week-end dernier sur le réseau de chauffage urbain. Selon des informations relayées par la presse, les quartiers de Kirchberg et de Bonnevoie auraient été concernés. La cause invoquée serait une fuite d'eau dans la rue des Muguets. À notre connaissance, les réseaux de chauffage urbain de Bonnevoie et de Kirchberg ne sont toutefois pas reliés entre eux, ce qui soulève des questions quant à la cause de la panne survenue sur le réseau de Bonnevoie. De plus, il semble que ni la Ville de Luxembourg ni l'opérateur du réseau n'aient communiqué de manière proactive, de sorte que de nombreux clients n'ont reçu aucune information sur la situation et la solution du problème.

- Quels réseaux de chauffage urbain ont été impactés et quelles ont été les causes exactes de ces perturbations ?
- Des incidents susceptibles d'avoir causé ces problèmes ont-ils été constatés sur le réseau au cours des derniers jours ou des dernières semaines, et aurait-il été possible d'éviter ces problèmes ?
- Combien de clients ont été privés d'approvisionnement en chaleur, et pendant combien de temps ?
- Quelles mesures de communication ont été prises par la Ville et l'exploitant ? Le collège échevinal estime-t-il qu'une information plus proactive des utilisateurs aurait été opportune, voire nécessaire ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : À l'instar d'autres représentants de la Ville, j'ai été contactée hier [dimanche] au sujet de cet incident. Ni le Central des secours d'urgence du 112, ni le service dépannage du Service Eaux de la Ville n'avaient reçu d'appel à ce sujet. Plus tard dans la soirée et ce matin, j'ai reçu les informations complètes : l'incident concernait la centrale de cogénération de Kirchberg, exploitée depuis 2001 par la société LuxEnergie. Le contrat stipule que l'entreprise en question doit assurer l'entretien et le fonctionnement de la centrale 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. D'après mes dernières informations, qui datent d'aujourd'hui à 13h37, seul le système de cogénération de Kirchberg était concerné. Il existe neuf réseaux de chauffage urbain sur le territoire urbain et, comme l'a correctement souligné Monsieur le conseiller Back, ces réseaux ne sont pas interconnectés. Je ne suis donc pas en mesure de dire si d'autres quartiers ont également connu des problèmes.

Il y a trois semaines, la société LuxEnergie avait constaté une perte de 20 mètres cubes d'eau par jour et avait depuis lors tenté de localiser la fuite. Celle-ci a été localisée samedi matin : un tuyau dans la rue des Muguets était endommagé. LuxEnergie a envoyé sur place l'entreprise de construction

qui travaille pour elle habituellement afin d'effectuer la réparation. Les travaux se sont avérés plus difficiles que prévu et ont donc pris plus de temps que d'habitude pour une fuite. Il a fallu attendre dimanche après-midi pour que tout fonctionne à nouveau normalement.

Les infrastructures critiques, à savoir le *Rehazenter* et l'Hôpital Kirchberg, ont été informés de l'incident dans la nuit de samedi à dimanche. 50 personnes ont contacté LuxEnergie pour signaler le problème. Au total, 131 raccords dans 21 rues ont été touchés.

Il convient maintenant d'analyser si le problème aurait pu être résolu autrement, car une fuite peut généralement être réparée beaucoup plus rapidement.

VI CIRCULATION

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Comme d'habitude, notre groupe s'abstiendra sur les règlements qui entraînent la fermeture de trottoirs dans le cadre de chantiers.

Les règlements concernés sont approuvés avec l'abstention des représentants du LSAP. Les autres modifications temporaires et définitives du règlement municipal de la circulation sont approuvées à l'unanimité.

VII FINANCES DE LA VILLE

1) Réponses du collège échevinal aux observations des conseillers communaux relatives au budget 2026

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : La présentation du budget offre chaque année l'occasion de mener une discussion approfondie sur les priorités du collège échevinal et de la majorité. C'est l'occasion pour les partis d'opposition de faire part de leurs critiques et d'exposer leurs alternatives à la politique du collège échevinal. Mais alors que les représentants de la majorité ont fait de nombreuses propositions intéressantes, l'opposition n'a pas eu grand-chose à proposer.

Monsieur le conseiller Benoy se donne toujours beaucoup de mal pour rédiger son discours sur le budget. L'année passée, j'avais dit que ses discours budgétaires étaient comme la chanson de Noël « Last Christmas », qui revient chaque année. Cette année, ce n'était pas « Last Christmas », mais « All I want for Christmas » - une légère amélioration donc. Toutefois, le discours de Monsieur le conseiller Benoy ne contenait rien de vraiment révolutionnaire. Monsieur le conseiller Benoy s'inquiète du fait que le budget prévoie un déficit pour la deuxième année consécutive. Si Monsieur le conseiller m'avait bien écouté au cours des deux dernières années, il aurait formulé cela différemment. Le dernier déficit dans les comptes remonte à l'année 2009. L'une ou l'autre fois, nous avons certes prévu un déficit au projet de budget, mais les comptes ont toujours été clôturés sans déficit. Les comptes 2024 ont été clôturés avec un léger bonus de 12 millions d'euros. Un déficit de 175 millions d'euros est encore inscrit au budget rectifié 2025, mais je reste optimiste : je peux facilement m'imaginer que ce déficit diminuera encore d'ici la clôture des comptes 2025. Nous n'atteindrons peut-être pas l'équilibre budgétaire, mais je suis confiant que le déficit ne sera pas aussi élevé que prévu. Au projet de budget 2026, nous prévoyons également un déficit, mais je ne suis pas

certain que le déficit atteigne l'ampleur prévue. Malgré toutes les craintes que l'on peut avoir, nous devrions convenir que nous avons actuellement une très bonne situation financière.

Je ne me lasserai jamais de souligner que les réserves financières ne sont pas là pour « dormir » sur nos comptes. Une commune n'a pas pour mission d'accumuler des économies. J'ai toujours souligné que les réserves diminueraient rapidement dès que nous commencerions à mettre en œuvre nos nombreux projets. Je suis en fait très heureux que les réserves diminuent, car cela signifie que des fonds sont investis dans des projets importants, tels que la construction d'un nouveau centre de ressources, d'un nouveau stade d'athlétisme et de l'achat de logements VEFA. Je ne vois donc aucune raison de s'inquiéter, mais plutôt le résultat d'une politique financière saine et stable.

Monsieur le conseiller Benoy a évoqué à juste titre les dépassements relativement importants des devis. Le collège échevinal ne s'en réjouit pas non plus. Chaque fois que le collège échevinal est saisi d'un dépassement de devis, il y a de longues discussions avec les responsables de nos services, car nous nous interrogeons jusque dans les moindres détails sur les raisons pour lesquelles ce dépassement a eu lieu. L'opposition évite toutefois soigneusement de mentionner que plus de deux tiers des projets ne présentent pas de dépassements de coûts. Il existe même de nombreux projets pour lesquels les coûts sont inférieurs au devis lors du décompte final. Par exemple, les projets de voirie ne connaissent que très rarement des dépassements. Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier nos services de leur bon travail.

La plupart des dépassements actuels sont liés à la pandémie du Covid-19, car les projets avaient été élaborés pendant cette période. Après la pandémie, une autre période a commencé pour le secteur de la construction, ce qui a entraîné des dépassements de coûts pour presque tous les projets développés à l'époque. Nous sommes relativement optimistes quant au fait qu'il n'y ait plus de dépassements de cette ampleur dans d'autres projets. Les dépassements sont principalement dus aux augmentations légales des prix, sur lesquelles nous n'avons pas d'influence en tant que commune. Il arrive que des entreprises fassent faillite ou que des bureaux d'architectes ferment, ce qui entraîne des retards. Pour chaque dépassement de coûts, les raisons sont mentionnées en détail. Nous avons demandé à nos services d'être encore plus vigilants lors de la conclusion de contrats avec des bureaux d'études, car nous estimons que les honoraires ont parfois été fixés à un niveau élevé.

Je réfute l'affirmation de Monsieur le conseiller Benoy selon laquelle la Ville ne ferait que peu de demandes pour bénéficier de subventions étatiques. Le collège échevinal en place a obtenu qu'à l'avenir, la construction d'écoles communales soit également subventionnée par l'État. La loi correspondante sera prochainement soumise au vote de la Chambre des députés. Pour le projet du nouveau complexe scolaire à Dommeldange, les subventions de l'État seront élevées.

Nous sommes tous d'accord pour dire que les loyers sont trop élevés dans la capitale. Mais cela est surtout dû à une offre insuffisante de logements. La Ville travaille à la création de logements. Je ne vais pas revenir sur tout ce que nous avons déjà fait et allons encore faire en la matière. Un manque de logements n'est pas forcément bon pour l'attractivité et la compétitivité de notre site économique, de sorte que nous devons continuer à y travailler.

Néanmoins, je voudrais aussi considérer cela sous un angle plus nuancé, car je trouve regrettable que l'on présente parfois la situation au Luxembourg comme catastrophique. J'ai examiné plusieurs études internationales. L'étude « Global Property Guide » place le Luxembourg en huitième position parmi les dix villes européennes où les loyers sont les plus

élevés. En tête de liste, on trouve Monaco, suivie de Londres, Zurich, Reykjavik, Dublin, Amsterdam et Paris. Derrière Luxembourg se trouvent Copenhague, Milan et Lisbonne. Il n'y a certainement pas de quoi se vanter, mais il s'agit de villes qui, d'un point de vue économique, comptent parmi les plus prospères d'Europe. Londres est une grande ville bancaire, Dublin est notre plus grande concurrente en termes de place financière. Les loyers élevés à Luxembourg-Ville sont également liés à la qualité de vie élevée qui attire de nombreuses personnes. Dans une étude du *Deutsche Bank Research Institute*, réalisée dans le cadre de la recherche de talents, on peut lire : « un ratio salaire net-loyer qui reste plus favorable à Luxembourg-Ville que dans la plupart des grandes capitales européennes ». Si je cite ces exemples, ce n'est pas pour dire qu'il ne faille pas faire d'efforts, mais pour remettre les choses dans leur contexte.

Monsieur le conseiller Wagner a ses convictions – et il les défend. J'apprécie d'avoir affaire à des hommes politiques qui ne changent pas d'avis au premier coup de vent. Monsieur le conseiller Wagner pose en outre les bonnes questions, même si nous divergeons sur les réponses. La semaine passée, Monsieur Wagner a soulevé la question des missions d'une commune. La question est justifiée, mais l'idée de Monsieur Wagner est un monde de rêve dans lequel l'État et la commune devraient offrir une formule tout compris aux citoyens : crèche, école, foyer scolaire, lycée, université (avec aide aux études), puis un emploi auprès d'une commune ou de l'État et la retraite à 60 ans. Cette vision de la politique sociale de Monsieur le conseiller Wagner n'est pas la nôtre. Nous sommes d'avis qu'il faut soutenir l'individu dans sa diversité et sa liberté d'initiative, mais que tout le monde n'a pas besoin d'être pris par la main par l'État ou la commune. Une commune ne peut pas tout régler à elle seule. Nous défendons une politique sociale sélective : nous voulons aider les personnes qui ont besoin d'aide. *déi Lénk* veulent un développement des services publics, le retour de certains services privés dans le giron public. Mais qui payerait alors les impôts permettant de financer l'ensemble de l'État providence ? *déi Lénk* ne fournissent pas de réponse à cette question. Aussi sympathique que soit Monsieur Wagner à mes yeux : je ne peux qu'espérer qu'un système tel que l'imaginent *déi Lénk* ne verra jamais le jour, car partout où un système similaire a été mis en place, tout ne s'est pas forcément bien passé !

Monsieur le conseiller Wagner a présenté mon parti au sein la coalition DP-CSV comme un teckel, un toutou qui hoche toujours la tête. Je prends cela comme un compliment, car je vais vous lire ce que j'ai trouvé sur le teckel : « Les teckels sont des chiens sûrs d'eux, courageux et intelligents, avec une forte personnalité, qui sont en même temps très loyaux, affectueux et heureux de vivre ». Je me reconnais à 100 % dans cette description. Si Monsieur le conseiller Wagner voit le CSV avec ces qualités, nous pouvons tous dormir tranquilles !

Pour terminer, je voudrais parler de la qualité de vie à Luxembourg-Ville. Dans le *Quality of Life Index* de la banque de données Numbeo, la ville de Luxembourg occupe la 11^e place parmi 221 villes dans le monde et la 3^e place parmi les villes européennes. Au sein de l'Union européenne, nous occupons la deuxième place. Voici le classement des villes européennes : 1^{re} place : Utrecht, 2^e place : Bâle, 3^e place : Luxembourg, 4^e place : Copenhague. 5^e place : Vienne. Outre le *Quality of Life Index*, on mesure également le *Safety Index*, et dans ce domaine aussi, nous obtenons de bons résultats. Ensuite, il y a deux domaines dans lesquels nous sommes au top : le *Traffic Commute Time Index* et le *Pollution Index*. Je ne voudrais pas non plus vous priver de la manière dont la ville de Luxembourg est présentée lorsqu'elle veut attirer des talents : « Un cadre professionnel stimulant dans un écosystème international, multiculturel et à taille humaine où la nature est toujours proche. Travailler au Grand-Duché ce n'est pas juste cocher une case sur son CV, c'est choisir un mode de vie, un équilibre, une dynamique positifs ». Le budget 2026 est

la preuve de la dynamique positive que le collège échevinal entend poursuivre.

Monsieur l'échevin Paul GALLES : Merci à tous ceux qui ont pris position sur les ressorts de l'enfance et de la jeunesse. J'ai été heureux d'entendre Colette Mart, qui a la meilleure vue d'ensemble du ressort de l'Enfance, mentionner qu'avant Noël, il y a eu de beaux moments avec les enfants au *Wanterbësch*, une nouvelle initiative qui a beaucoup de succès. De nombreux enfants ont trouvé le chemin de cette « forêt enchantée » au *Bambësch*. Le concert de l'école de Hollerich sur le site du *Geesseknäppchen* était également impressionnant.

Je peux comprendre le souhait d'augmenter le nombre de crèches publiques. La part des crèches communales est d'environ 10 %. La Ville n'est pas légalement tenue de gérer des crèches. Je sens un soutien pour que la Ville ouvre davantage de crèches publiques. La qualité des crèches gérées par le secteur privé est contrôlée. La qualité est bonne. Nous travaillons donc main dans la main – ou en parallèle – avec de nombreux acteurs actifs dans ce domaine et qui font du bon travail. Si, du point de vue des pouvoirs publics et peut-être aussi pour des raisons de prix, on veut continuer à développer l'offre de crèches publiques, il faut procéder avec prudence et se donner une stratégie, surtout compte tenu du fait que le marché du travail manque de personnel. Ce problème se pose avec encore plus d'acuité en ce qui concerne les foyers scolaires, qui sont fréquentés par plus de 4.000 enfants. Les contrats de travail proposés par la Ville sont très attractifs et pour beaucoup de personnes il est intéressant de travailler dans la capitale, car le travail peut ainsi être combiné avec d'autres avantages. Les inconvénients, tels que la circulation, sont acceptés. Nous sommes conscients de la demande de crèches supplémentaires, mais si nous voulons augmenter l'offre, nous devons procéder lentement et prudemment et nous assurer que nous disposons non seulement des bâtiments, mais aussi de suffisamment de personnel. Je suis ouvert à cette idée, mais il faudrait pour cela que nous nous donnions une stratégie au sein du collège échevinal.

Un autre sujet qui a été abordé est celui des cours d'école. Je dois réfuter le reproche selon lequel il ne se passe pas grand-chose dans ce domaine. Il existe un plan pluriannuel pour les bâtiments scolaires et les cours d'école. Il nous tient à cœur, et c'est également une préoccupation de la commission scolaire, que les cours d'école soient aménagées de manière à plaire aux enfants, à être aussi sûres que possible, à offrir de nombreuses possibilités de jeu et à intégrer autant de nature que possible. Lors du réaménagement des cours d'école, ces facteurs seront prioritaires. Au cours des trois ou quatre dernières années, des travaux ont été réalisés dans les cours d'école rue Gellé, rue des Ardennes, à Hamm, rue Verger et plus récemment dans les cours d'école rue Beving, à Neudorf, rue du Commerce, rue Beffort, Mühlenbach et rue Michel Welter. Pour les années 2026 et 2027, des travaux sont prévus dans les cours d'école *Biisserwee*, rue Schlechter, Rollingergrund, rue Henri VII, rue Aloyse Kayser et à Dommeldange. Dans le quartier de la Gare, nous opterons pour un *Bildungshaus*. Les enfants de l'école de la rue du Commerce emménageront dans le nouveau bâtiment. Une nouvelle cour d'école y sera créée, raison pour laquelle la cour d'école existante de la rue du Commerce a été réaménagée dans l'intérêt des enfants. Il existait également un projet de plus grande envergure, mais sa réalisation a rencontré des problèmes en raison de la présence du parking souterrain. Comme le parking devra être rénové, il n'est pas judicieux de réaménager de fond en comble la cour d'école existante de la rue du Commerce. Nous avons donc mis en œuvre des travaux de réaménagement provisoires dans l'intérêt des enfants.

Seul le personnel enseignant est habilité à fournir une aide aux devoirs. Un accompagnement aux devoirs peut être proposé dans les foyers scolaires. Les devoirs à effectuer sont inscrits

par l'enseignant au *e-Bichelchen*, dont l'utilisation n'est toutefois pas imposée par le ministère de l'Éducation nationale ou la direction régionale. Avant de faire appel à un troisième acteur (p.ex. des étudiants), nous allons – suite à la discussion menée au sein de la commission scolaire – discuter avec la direction régionale de ce que nous pouvons faire dans le cadre du système actuel pour améliorer la situation. Nous sommes d'accord sur le fait que, bien que l'aide aux devoirs et l'accompagnement aux devoirs soient proposés, certains enfants ne reçoivent pas l'aide dont ils ont besoin. Le *silentium* tel qu'il existait à l'époque n'existe plus. Il a été transféré dans les foyers scolaires, où il est souvent difficile pour les éducateurs de travailler avec les enfants si le *e-Bichelchen* n'est pas utilisé par le personnel enseignant ou si les éducateurs ne sont pas informés des devoirs que les enfants ont à faire.

Je dois réfuter le reproche de Monsieur le conseiller Benoy selon lequel la mise en œuvre imminente du projet Alpha dans les écoles de la Ville ne serait pas bien préparée. Nous préparons le projet Alpha de manière très précise. La Ville et la direction régionale sont pour ainsi dire des précurseurs. Notre Service Enseignement a visité tous les bâtiments scolaires, ensemble avec la direction régionale et les représentants de la Direction de l'Architecte ainsi que du Service Maintenance. Le nombre de locaux disponibles a été recensé et la manière dont ils peuvent être utilisés a été examinée – un véritable travail de Sisyphe ! Nous nous sommes rendus dans tous les bâtiments pour lesquels les données recueillies indiquaient qu'ils étaient potentiellement à l'étroit. Le projet Alpha est une pochette-surprise. Nous ne savons pas combien d'enfants y seront inscrits dans la capitale, mais on peut estimer ce qui nous attend. Nous espérons que nos calculs seront aussi proches de la réalité que possible. Soit il faudra mieux utiliser les locaux disponibles, soit il faudra envisager une extension des bâtiments à court, moyen ou long terme. Le cas échéant, nous prévoyons une utilisation commune avec le foyer scolaire. Nous y travaillons également. La semaine passée, nous avons eu une réunion au ministère de l'Éducation nationale pour discuter de la manière d'adapter les dispositions légales et les normes applicables aux foyers scolaires et aux écoles, afin de permettre l'utilisation des locaux pour des activités formelles et non formelles. Tous ces travaux sont en cours à tous les niveaux. Je suis ravi de voir avec quel engagement les différents services travaillent pour nous aider. Je pense donc pouvoir dire que la Ville est, dans la mesure du possible, bien préparée. La Ville a chargé l'agence française Belvédère de calculer les prévisions sur le nombre d'enfants dans les différents quartiers pour les dix prochaines années. De nouveaux bâtiments scolaires sont prévus dans différents quartiers. Je crois pouvoir dire que nous sommes bien préparés.

Sur la base de l'indice social, la Ville peut répartir les contingents qui lui sont attribués de manière à ce que les écoles des quartiers plus « faibles » reçoivent davantage de contingents. En outre, les « postes mobiles » permettent d'apporter un soutien supplémentaire aux différentes écoles. C'est un sujet qui nous préoccupe en permanence. Lorsqu'une école nous signale qu'elle a besoin d'aide, nous clarifions immédiatement les compétences avec la direction régionale. S'il s'agit d'enfants qui se trouvent dans une situation socio-émotionnelle très difficile, la Ville peut par exemple proposer la « classe de transition », afin de pouvoir intervenir le plus tôt possible en collaboration avec la direction régionale.

En ce qui concerne l'utilisation future du site actuel du Foyer Pinocchio, il n'y a pas de projet. J'ai visité le foyer. Nous sommes en discussion avec l'association Inter-Actions, qui gère le foyer, afin de trouver une alternative au cas où des problèmes surviendraient avec cet ancien bâtiment ou qu'un déménagement du foyer serait envisagé. À court terme, aucune construction n'est prévue sur le terrain, à moins qu'il ne soit nécessaire de créer rapidement une structure de remplacement.

La Ville dispose actuellement de deux airtramps, l'un à l'école de Rollingergrund et l'autre à l'école de la rue Michel Welter. L'airtramp de la rue Michel Welter pourra être utilisé dès que les travaux dans la salle concernée seront terminés. Je comprends la revendication « un airtramp par école ». Un airtramp est prévu dans le cadre du nouveau complexe scolaire à Dommeldange. Il n'est pas possible de passer de deux à 19 airtramps du jour au lendemain. Nous procéderons donc par étapes.

Les repas destinés à nos foyers scolaires sont préparés dans sept cuisines centrales et ensuite livrés dans les différents foyers scolaires. Nous avons également une cuisine centrale pour les crèches municipales. Le système fonctionne bien actuellement. De temps en temps, nous recevons des réclamations concernant les repas. Ces réclamations sont généralement dues au fait que les plats soient livrés chauds. Du point de vue de la qualité et d'une alimentation saine, il serait préférable que les plats soient livrés froids. Nous allons étudier la possibilité d'un tel changement. Il n'existe aucun projet visant la centralisation de la préparation des repas sur un site unique. Cela impliquerait des dépenses énormes. Actuellement, nous sommes plutôt satisfaits des entreprises qui préparent les repas pour nos foyers scolaires et nos crèches.

La demande d'un « guichet unique » s'est à nouveau fait entendre. Nous avons en partie affaire à des données personnelles sur les enfants qui ne doivent pas être consultées par tous. Pris individuellement, les différents systèmes d'inscription fonctionnent bien. Avec la numérisation croissante de nos processus dans les écoles, le moment viendra où nous devrons nous demander si un regroupement des données est utile. Nous garderons ce souhait à l'esprit.

Je ne dispose pas à ce stade des résultats de l'étude relative à l'interdiction des téléphones portables dans les écoles. Toutefois, le feedback qualitatif que je reçois est globalement positif.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Je tiens tout d'abord à remercier Madame la conseillère Kaiffer de son rapport budgétaire et Monsieur l'échevin Laurent Mosar de son aperçu des différentes études internationales. Mes remerciements vont également à la Direction Finances ainsi qu'à tous les conseillers communaux qui ont pris position sur les documents budgétaires.

Madame la rapportrice du budget Anne Kaiffer a souligné l'importance du sport pour l'intégration et le vivre-ensemble ainsi que comme école de vie. Monsieur le conseiller Biver et Madame la conseillère Arend ont également évoqué l'importance du sport. Madame la conseillère Kaiffer a mentionné les nouveaux complexes sportifs qui verront le jour à Dommeldange et à Hamm, et qui élargiront considérablement l'offre sportive de la capitale. Le stade d'athlétisme à Hamm correspondra aux normes internationales et répondra aux besoins sportifs des citoyens. Monsieur le conseiller Biver a souligné à juste titre que le nouveau stade contribuera à améliorer la qualité de vie au quartier de Hamm et dans toute la ville. Madame la conseillère Arend a rappelé l'importance du sport pour notre santé. 48 millions d'euros ont été inscrits au budget 2026 pour le domaine du sport. Il s'agit d'investissements réalisés dans l'intérêt des enfants, des adultes et des seniors.

Je voudrais également remercier Madame la conseillère Arend de ses éloges à l'adresse du Service Sports, qui compte plus de 270 collaborateurs. Dans le cadre du programme « Sport pour tous », 210 cours de sport sont proposés. Les cours sont dispensés par nos moniteurs, en collaboration avec les coaches des différents clubs sportifs. Il existe 190 clubs sportifs sur le territoire de la ville, qui nous aident à organiser ces cours. L'offre de la Ville comprend également les « Sportswochen », qui ont lieu en hiver et au printemps, et

qui s'adressent aux jeunes et aux moins jeunes. Dans le cadre du « sport santé », des cours spécifiques sont notamment organisés pour les personnes en surpoids ainsi que des cours de « sport cardiaque ».

En sa séance du 17 octobre 2025, le conseil communal a approuvé des travaux préparatoires (terrassment et travaux d'infrastructure) en vue de la mise en œuvre du projet de stade d'athlétisme à Hamm. L'urgence existe non seulement en raison des Jeux des Petits États d'Europe qui auront lieu au printemps 2029, mais également en raison du besoin urgent de logements. Comme on le sait, un projet de construction de logements sera réalisé sur le site du Stade Josy Barthel. Le club d'athlétisme, qui a fêté ses 25 ans d'existence, obtient d'excellents résultats et doit pouvoir utiliser le stade situé route d'Arlon jusqu'à l'achèvement du nouveau stade à Hamm.

Je ne me lasserai jamais de rappeler que notre ville ne cesse de s'agrandir et que nos infrastructures sportives sont utilisées à 98 % chaque jour, de 6 heures du matin à 23 heures le soir. Nous planifions et construisons, mais en raison des procédures très restrictives, nous n'avançons pas toujours aussi vite que nous le souhaiterions. Au vu de la forte demande, nous sommes intervenus auprès du gouvernement en lui demandant de mettre à la disposition de la Ville différentes infrastructures sportives publiques pendant les périodes sans école. Nos foyers scolaires ont fait part de leur intérêt pour pouvoir proposer encore plus d'activités physiques aux petits. Nous sommes en train d'examiner dans quelle mesure les foyers scolaires pourraient utiliser les salles de sport des bâtiments scolaires en dehors des heures de classe. Mais cela signifie aussi que nous avons besoin de moniteurs, de coaches et de concierges supplémentaires qui sont prêts à travailler jusque tard dans la soirée. La Ville fait ce qu'elle peut.

En ce qui concerne la création d'autres piscines, rappelons qu'il existe des plans relatifs aux piscines de Dommeldange, Cessange et Kirchberg. Comme vous le savez tous, la Ville prévoit en outre la construction d'une grande piscine à Kockelscheuer. Les terrains nécessaires à la réalisation de ce projet sont maintenant en possession de la Ville. Nous sommes à la recherche d'un bureau d'ingénieurs pour l'élaboration d'un plan directeur. Le collège échevinal tiendra le conseil communal informé de l'évolution du projet.

Je réfute le reproche de Monsieur le conseiller Benoy selon lequel la Ville n'aurait pas de stratégie concernant le système mixte ou le système séparatif en matière de l'assainissement. Depuis 2018, j'ai fourni à 17 reprises des explications à ce sujet aux représentants de *déi gréng* et aux membres du conseil communal – non seulement au sein du conseil communal, mais aussi dans le cadre d'une réunion conjointe de la commission technique et de la commission du développement urbain, demandée par *déi gréng*. Pendant deux heures, les membres de la commission ont reçu des explications méticuleuses sur le système mixte et le système séparatif ainsi que sur les avantages et les inconvénients des deux systèmes. En espérant que les explications seront comprises cette fois-ci, je vais expliquer le tout pour la 18^e fois aujourd'hui. Donc : les systèmes séparatifs sont en principe posés dans les nouveaux quartiers résidentiels, comme prévu par les directives européennes. Pour les quartiers existants la décision dépend des conditions locales : nous ne pouvons pas installer un système séparatif si les eaux usées et les eaux de pluie ne peuvent pas être évacuées dans des canalisations séparées. Dans un système mixte, les eaux usées et les eaux pluviales sont acheminées ensemble vers la station d'épuration dans un collecteur. Notre Service Canalisation et nos ingénieurs examinent toujours ce qui est faisable. Si un système séparatif est réalisable, il est mis en œuvre.

Les Apéri'tours ont eu lieu dans 22 quartiers. Chaque fois que des travaux de voirie sont prévus, les riverains en sont informés. Nous avons organisé d'innombrables réunions

d'information liées aux chantiers. Sauf erreur, Monsieur le conseiller Benoy n'a participé à aucune de ces réunions. Et pourtant, il nous reproche de ne pas prendre de mesures de protection contre la chaleur estivale. La chaleur est un thème récurrent dans tous nos services depuis des années. Dans le cadre des chantiers, on vérifie toujours combien d'arbres peuvent être plantés et quelles pierres doivent être posées. Les emplacements de stationnement sont pavés avec du grès de Luxembourg clair. Une pierre plus claire permet d'obtenir un meilleur équilibre thermique qu'une pierre sombre. Des toiles d'ombrage sont tendues sur les aires de jeux publiques. Le reproche selon lequel les travaux n'ont pas été planifiés correctement dès le départ témoigne d'un manque d'estime envers nos services. Les projets soumis au collège échevinal sont élaborés avec soin par les services compétents. Ils sont ensuite présentés et discutés au sein de la commission compétente, et des réunions d'information sont organisées pour les riverains.

En ce qui concerne le projet de stade d'athlétisme à Hamm, Messieurs les conseillers Benoy et Wagner nous reprochent un manque d'information et de participation citoyenne. Je dois réfuter énergiquement ce reproche : les citoyens ont reçu des informations et des explications dans le cadre des Apéri'tours. Ni Monsieur le conseiller Benoy ni Monsieur le conseiller Wagner n'ont, à ma connaissance, participé à cette tournée. Ensuite, le collège échevinal a reçu au moins deux fois le syndicat d'intérêts locaux pour lui fournir des informations complémentaires. Il a été reproché à nos services de procéder à un saucissonnage. L'objectif de l'approche actuelle est d'accélérer les procédures – par exemple les autorisations du ministère de l'Environnement et de l'Administration de la gestion de l'eau – pour les projets de grande envergure. Dans le cas du projet de Hamm, le fait de viabiliser le site dans la première phase nous permet de gagner entre six et neuf mois. La même procédure est appliquée au projet du nouveau centre de ressources. Le gain de temps devrait également se traduire par des économies financières.

Monsieur le conseiller Boisante a soulevé la question d'une étude d'impact pour la rue Notre-Dame. Des bornes escamotables ont été installées au croisement de la rue Notre-Dame et de la rue du Fossé. Un réaménagement de la rue Notre-Dame est envisagé, mais il est lié à de nombreuses contraintes. La Cité judiciaire sur le Plateau du St-Esprit est complètement saturée, de sorte que la Justice souhaite occuper des locaux dans le bâtiment de l'ancien Athénée. La rue Notre-Dame est un axe de circulation important en direction du Palais grand-ducal et de la Chambre des députés. En vue des travaux de réaménagement de la rue Notre-Dame, toutes les études nécessaires seront réalisées au préalable. Il faut veiller à ce que l'accès soit maintenu pour les riverains, les commerces et les restaurants pendant la durée des travaux. Nous fournirons de plus amples informations en temps voulu.

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Je remercie tous les intervenants qui se sont exprimés sur la politique sociale et le logement. La politique sociale n'est pas une politique de parti. La politique sociale est une politique pour les gens, et surtout pour les gens qui ne vont pas très bien. Je remercie tous les membres du conseil communal de leur coopération lorsqu'il s'agit d'apporter une aide rapide. Vous savez que vous pouvez me contacter à tout moment pour que nous puissions chercher ensemble des solutions. Nous faisons toujours de notre mieux pour trouver une solution. Mais parfois, il n'y a pas de solution, et nous devons alors regarder la vérité en face. L'aide doit aussi être acceptée par la personne concernée.

Madame la conseillère Mart et Monsieur le conseiller Benoy ont évoqué le projet Housing First, récemment approuvé par le conseil communal. Parmi les points forts de ce projet figure l'accessibilité des logements, y compris pour les personnes à mobilité réduite. J'espère que nous pourrions rapidement mettre en œuvre ce projet. En attendant, il faut d'autres

logements à bas seuil. Il y a des logements Housing First, des lits dans des foyers, des chambres meublées, des studios et des appartements.

Des questions ont été posées au sujet du *nightshelter* à Eich. Un appel à projets a été lancé. Quatre entreprises ont soumis une offre et les dossiers reçus sont en train d'être examinés. Le marché devrait être attribué en janvier 2026. J'espère que nous pourrions mettre en œuvre le projet d'ici l'été 2027.

16 unités de logement Housing First seront installées dans un immeuble de la rue de Bastogne. Dans la rue de la Tour Jacob, la Ville a mis à la disposition du CNDS quatre unités de logement Housing First. Ce programme est très efficace : les personnes sans domicile fixe retrouvent une stabilité et un chez eux. La Ville assume ses responsabilités. Si Monsieur le conseiller Benoy et Monsieur le conseiller Wagner se plaignent des loyers trop élevés sur le territoire de la capitale, ce n'est certainement pas à cause des centaines de logements locatifs dont la Ville est propriétaire, car les loyers de nos logements sont plus que corrects. Ils sont adaptés au revenu du locataire. Il est vrai que la Ville a besoin de plus de logements pour les donner en location à des prix sociaux. Nous y travaillons. L'achat de logements en VEFA permettra de créer des centaines d'unités de logement supplémentaires.

Monsieur le conseiller Benoy a dit que les structures sociales ne devraient pas toutes être concentrées dans les quartiers Gare, Hollerich et Bonnevoie, et il a mentionné des rumeurs selon lesquelles la structure *Stëmm vun der Strooss* allait déménager. Je tiens d'abord à souligner que l'association *Stëmm vun der Strooss* effectue un travail très important et précieux et que la structure fonctionne également bien. Devrait-il s'agir de petites structures réparties dans différents quartiers, comme Monsieur le conseiller Benoy le demande et comme je pourrais l'imaginer dans un monde idéal, ou est-ce qu'un quartier, une rue doivent tout gérer seuls ? Ce que je vais dire maintenant n'est pas une décision du collège échevinal, mais mon opinion personnelle – après que même des policiers aient déclaré aux habitants de la rue de la Fonderie qu'ils déménageraient s'ils habitaient là ; après que Monsieur le conseiller Benoy lui-même a déclaré qu'il fallait décentraliser ; après avoir reçu chaque jour des réclamations ; après que les habitants aient vraiment – et à juste titre – atteint leurs limites, je suis personnellement d'avis que la *Stëmm vun der Strooss* n'a peut-être pas sa place dans cette petite rue dans son envergure actuelle. La structure est conventionnée avec le ministère de la Santé. Nous sommes en contact régulier avec ledit ministère. Ceux qui ne connaissent pas la rue de la Fonderie et la situation devraient se rendre sur place pour se faire une idée – le matin, à midi, le soir, la nuit. Le voisinage et la rue ne peuvent plus faire face à cette situation. Chaque jour, les habitants doivent enjambrer des personnes allongées dans l'entrée de leur immeuble d'appartements. Devant la porte, il y a une odeur d'excréments et chaque jour, il faut craindre que son enfant ou son chien ne se blesse par une seringue qui traîne par terre. Dans pareille situation, tout le monde dirait sans doute qu'il ne veut pas de ça. Cela n'a rien à voir avec l'attitude sociale ou la générosité, mais simplement avec le fait que nous devons également nous soucier de la qualité de vie des riverains. Nos travailleurs de rue font de leur mieux, mais ils ne peuvent pas tout faire seuls. L'État doit prendre ses responsabilités. La semaine dernière, le collège échevinal était présent à la fête de bienvenue pour les nouveaux habitants des quartiers Gare et Bonnevoie. Monsieur le conseiller Benoy y était également présent. Un grand nombre d'habitants m'ont abordée en me disant qu'ils avaient déjà vécu dans de nombreux endroits à l'étranger, mais que nulle part ils n'avaient été aussi bien qu'ici. Lorsque je leur ai demandé où ils habitaient, ils m'ont tous dit qu'ils vivaient dans le quartier de la Gare. Les gens ont trouvé des mots élogieux pour le personnel d'A vos côtés. Les nouveaux habitants connaissent ce service. Ils y téléphonent lorsqu'ils veulent être accompagnés, lorsqu'ils ne veulent pas se promener seuls dans la

rue. Les collaborateurs d'*A vos côtés* font un travail précieux et important. J'ai été ravie d'entendre ce soir-là que les gens aiment vivre dans le quartier de la Gare. Cela montre que nos efforts pour revitaliser le quartier commencent à porter leurs fruits. Lorsque davantage de personnes se promènent dans les rues, les habitants se sentent généralement plus en sécurité.

Monsieur le conseiller Benoy a souligné la nécessité de prévoir des structures sociales lors de l'élaboration de nouveaux PAP. La Ville s'engage dans cette voie et essaie toujours de prévoir également des logements Housing First pour les personnes qui peuvent déjà vivre de manière plus autonome.

Je n'ai pas été étonnée d'entendre Monsieur le conseiller Wagner dire qu'il souhaitait voir davantage de commerces locaux dans son quartier. Il y a fort à parier que *déi Lénk* voteront cette semaine à la Chambre des députés contre la loi étendant les heures d'ouverture des magasins et le travail dominical – mais je me laisse volontiers surprendre positivement ! Je serais intéressée de savoir comment Monsieur le conseiller Wagner envisage le commerce local dans le quartier. Il ne suffit pas d'exiger, car le gérant d'une petite épicerie doit pouvoir vivre de ses recettes. En ce qui concerne le prix des marchandises, il ne peut pas rivaliser avec les grands acteurs. *déi Lénk* souhaitent un développement des services publics et le retour des services privés dans le giron public. Nous estimons que le commerce doit être libre. En ce qui concerne les heures d'ouverture des magasins, une petite épicerie ne peut pas non plus rivaliser avec les grands acteurs. Comment un petit épicier qui ne peut même pas se verser un salaire minimum pourrait-il encore payer un employé ? Madame la rapportrice du budget Anne Kaiffer a bien décrit la situation du commerce et les défis auxquels il est confronté dans les quartiers et au centre-ville. Lors des discussions que nous avons eues avec les habitants dans le cadre des Apéri'tours, le souhait d'avoir une petite épicerie dans son quartier est revenu à plusieurs reprises. Mais cela présuppose que des personnes soient prêtes à gérer un tel magasin et que les habitants y fassent effectivement leurs courses. Il existe certainement des modèles intéressants, mais le magasin doit pouvoir fonctionner. Je partage à cent pour cent l'avis selon lequel une personne doit pouvoir vivre de son travail.

Il a été demandé comment la Ville procède pour répertorier les personnes qui ont besoin d'aide. Cela se fait de différentes manières : via nos travailleurs de rue, *A vos côtés*, nos partenaires sur le terrain, l'Office social, le collège échevinal et le conseil communal ainsi que nos permanences à l'Hôtel de Ville. Je crois pouvoir dire que nous sommes tous proches des citoyens et très réactifs lorsqu'une aide est nécessaire.

Madame la conseillère Brömmel s'est à nouveau renseignée sur les toilettes et les douches publiques. Notre recherche d'un lieu approprié se poursuit. Il existe maintenant un nouvel endroit où les sans-abris peuvent laver leurs vêtements, étant donné que l'association Inter-Actions a déménagé et que les nouveaux locaux sont plus spacieux, de sorte qu'il y a de la place pour une buanderie. Bien entendu, nous avons toujours la volonté d'aménager des toilettes publiques et des douches supplémentaires. Pour la dignité des personnes sans domicile fixe, il est important qu'elles disposent d'un endroit où elles puissent prendre une douche. En ce qui concerne le site de Kockelscheuer, je vais me renseigner. Il me semble que le terrain en question se trouve sur le territoire de la commune de Roeser.

Madame la conseillère Brömmel souhaite davantage de logements pour les victimes de violences domestiques et pour les toxicomanes. En collaboration avec la Ville de Luxembourg, l'État fait beaucoup dans ce domaine. La Ville a conclu une convention avec l'association *Jugend- an Drogenhëllef*, qui accompagne les personnes ayant des problèmes de drogue et met un logement à la disposition de nombre d'entre elles.

Je remercie tous les membres du conseil communal de leur soutien et leur accompagnement positif dans le cadre du projet « tiers-lieu ». Le tiers-lieu de Bonnevoie fonctionne parfaitement. De nombreuses personnes différentes s'y rencontrent et développent ensemble un programme d'activités. Je me réjouis d'ores et déjà de l'ouverture d'autres tiers-lieux.

Je voudrais remercier Madame la conseillère Arend d'avoir abordé le sujet des seniors. Nous faisons de notre mieux pour offrir à nos concitoyens âgés un programme attractif et pour prendre soin d'eux autant que possible. Les réactions qui nous parviennent sont très positives. Nous nous efforcerons de développer davantage notre programme pour les seniors.

J'ai commencé mon intervention en soulignant que la politique sociale n'était pas une politique de parti. Ce n'est pas une simple formule, mais ma conviction, parce que je suis convaincue que nous ne pouvons rendre le monde meilleur que si nous y travaillons ensemble. Je constate régulièrement que nous pouvons mieux aider les personnes qui ne vont pas bien lorsque nous cherchons ensemble des solutions. L'empathie ne s'achète pas. J'espère que nous continuerons à réussir à aider les plus faibles de notre société. La Ville fait du bon travail dans ce domaine et nous avons la volonté d'en faire encore plus.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Je voudrais tout d'abord remercier tous les intervenants qui ont pris la peine de donner une appréciation positive ou moins positive du budget. Un grand merci également à notre excellent échevin des finances pour ses explications et son travail dans le cadre de l'élaboration du budget. Je tiens également à remercier Madame la conseillère Anne Kaiffer de son rapport budgétaire.

Je tiens à remercier Madame la conseillère Arend des éloges qu'elle a adressés au Service Événements, Fêtes et Marchés. L'équipe, assez réduite, effectue un travail remarquable tout au long de l'année pour l'organisation d'événements. Nous sommes fiers de pouvoir proposer une offre aussi variée aux habitants de la capitale et bien au-delà. Nos collaborateurs aiment leur travail et le feedback que nous recevons est, à quelques exceptions près, très positif.

Il a été reproché au collège échevinal de ne pas avoir été totalement transparent en ce qui concerne les coûts liés aux festivités organisées dans le cadre de l'avènement au trône. La loi communale dispose que des ajustements par rapport au « budget primitif original » sont possibles. Lors de l'élaboration du budget 2025, nous ne savions pas encore exactement quand l'avènement au trône aurait lieu en 2025 ni quelle forme prendraient les festivités. C'est pourquoi le budget comprend un poste (611200) dans lequel des crédits peuvent être inscrits pour de nouveaux événements non prévus. Dès que les coûts exacts étaient connus, ce qui n'a été le cas qu'assez tardivement, nous avons bien entendu communiqué de manière transparente à ce sujet et les coûts ont été inscrits au budget rectifié. Nous estimons que c'est la bonne manière de procéder.

J'ai demandé aux forains s'ils étaient satisfaits des affaires réalisées sur le marché de Noël, et ils m'ont répondu qu'ils étaient très contents du résultat. Malgré une météo pas toujours clémente, de nombreux visiteurs étaient venus. Les forains ont également fait l'éloge du travail accompli par les services communaux. L'un des forains a déclaré que c'était comme en politique : la plupart des gens sont satisfaits et il y a toujours quelques exceptions – ce qui m'a inévitablement fait penser aux propos de Monsieur le conseiller Benoy au sujet du budget 2026.

Monsieur le conseiller Biver a soulevé à juste titre le thème de l'informatique et de la cybersécurité. Je profite de l'occasion pour souligner à nouveau l'importance de l'informatique et

les progrès réalisés, mais aussi les risques qui y sont liés. Il est important que les services compétents soient bien positionnés. Le collège échevinal a toujours accordé une grande importance au fait que la Ville dispose de son propre service informatique (Service TIC). Celui-ci comprend un département chargé des réseaux informatiques internes, y compris la téléphonie, le réseau de fibres optiques, le réseau Wi-Fi, les réseaux IUT, l'Internet des objets, ainsi que la collecte et l'analyse de données dans les domaines de la surveillance des crues, de la qualité de l'air, etc. Un autre département s'occupe des systèmes informatiques (infrastructure informatique, bases de données, backups, PC, ordinateurs portables, etc.) et un autre encore des applications informatiques, du développement d'applications, de leur maintenance et de leur gestion (comptabilité, gestion du personnel, etc.). Un service se consacre à la cybersécurité, afin de protéger l'infrastructure informatique, les applications et les données, tant en interne qu'en externe. Le Service TIC compte actuellement plus de 80 collaborateurs, soit deux fois plus qu'en 2015. La Ville dispose d'une solide indépendance informatique grâce à ses deux centres de données internes et à son propre réseau de fibres optiques. Les effectifs du service de cybersécurité ont été renforcés au cours des dernières années. Nous faisons également appel à des consultants externes afin d'être toujours à la pointe des connaissances. La Ville a recruté des experts en sécurité informatique pour se préparer au mieux aux cyberattaques. En juin 2025 et en mars 2024, la Ville a été victime de cyberattaques, mais nous les avons maîtrisées assez rapidement. Notre Service TIC procède actuellement à des analyses afin de se conformer aux nouvelles directives européennes (directive NIS2). Des montants très importants sont inscrits au budget 2026 pour le secteur IT.

Le fait que Monsieur le conseiller Benoy ait parlé de saucissonnage à propos du projet « Nouveau Service Hygiène et Centre de ressources » m'a surpris, étant donné que nous avons abordé la première phase de ce projet quelques jours auparavant au conseil communal. Toutes les explications nécessaires ont été fournies au conseil communal. Le Service Hygiène et le Service Bâtiments n'ont pas apprécié les critiques. Ce projet très vaste et complexe était déjà en élaboration sous la coalition précédente. La planification a été compliquée par la pandémie, la nouvelle loi sur les déchets et le fait que la flotte de véhicules du Service Hygiène soit elle aussi progressivement convertie à l'électricité. Le service compétent rejette le reproche de tactique du saucissonnage et explique qu'il s'agit de deux projets différents. Les bâtiments du Service Cimetières ne pourront être démolis que lorsque celui-ci aura déménagé, c.-à-d. lorsque toutes les activités sur le site auront cessé. Les travaux de démolition ne sont pas liés aux nouvelles installations du Service Hygiène et du centre de ressources. Monsieur le conseiller Benoy a qualifié l'approche de non transparente et a estimé que l'on demandait à l'opposition une avance de confiance puisqu'elle ne connaissait pas le projet en détail. Le groupe *déi gréng* insinue ainsi de manière subliminale que la majorité ait quelque chose à cacher. Pourtant, la construction des installations en question est prévue depuis longtemps à Merl. Des explications à ce sujet ont également été fournies lors des réunions de quartier. Le conseil communal a uniquement voté sur les travaux préparatoires pour la viabilisation du site. Il n'est pas nécessaire de connaître le projet détaillé pour pouvoir soutenir ces travaux. On ne peut pas parler de pochette-surprise, car le projet a été présenté dans ses grandes lignes en commission consultative.

Le centre de ressources accorde une grande importance tant au domaine du recyclage qu'à l'aspect pédagogique. Monsieur le conseiller Benoy nous reproche de ne pas avoir fait avancer le projet pendant longtemps. Les services compétents n'ont pas apprécié cette déclaration et seraient certainement heureux de recevoir des excuses de la part de Monsieur le conseiller Benoy. Tant la Direction de l'Architecte que le Service Hygiène investissent beaucoup de travail dans

ce projet, qui est l'un des plus complexes que nous mettrons en œuvre dans les années à venir. La sous-station de CREOS devra également être déplacée – et là aussi, le procédé retenu permettra de gagner du temps. Monsieur le conseiller Radoux peut confirmer que les membres de la commission consultative compétente ont reçu des explications tant sur la viabilisation du site que sur le projet.

En ce qui concerne le Service Biens, Monsieur le conseiller Radoux a expliqué comment lire les recettes et les dépenses inscrites au budget. Rien que pour l'année 2025, la Ville a acquis des terrains pour plus de 200 millions d'euros. Si l'on tient compte de ces chiffres, nous sommes très bien placés. Monsieur l'échevin Mosar et Monsieur le conseiller Radoux ont expliqué comment fonctionne un budget communal.

Le thème de la mobilité reste un sujet récurrent. Monsieur le conseiller Benoy a fait un résumé de toutes les critiques qu'il a soulevées au cours de l'année. Sa conclusion : rien n'est bon, tout est mauvais ! Le plan de mobilité est le document de travail avec lequel nos services continueront à travailler dans les années à venir. Les objectifs restent les mêmes : nous promovons la mobilité douce et les transports publics afin d'atteindre d'ici l'année 2035 la répartition modale de 51/49 inscrite dans le plan de mobilité (51 % mobilité douce et transports publics et 49 % transports individuels motorisés). Un plan de mobilité n'est pas gravé dans la pierre, car le monde n'arrête pas de tourner. Au niveau national, on a commencé à élaborer le plan de mobilité 2040, afin de procéder à des adaptations sur la base des expériences acquises au cours des années passées. Le moment viendra également où le plan de mobilité communal sera révisé. Il a été souligné à juste titre qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir. Le collège échevinal a décidé de faire réaliser d'autres études partielles, par exemple en vue de l'installation de bornes électriques. Une autre étude concernait le concept d'apaisement du trafic. Des projets pilotes ont été lancés à cet égard dans les trois quartiers mentionnés par Monsieur le conseiller Benoy. Le projet Pedibus a été développé. Le projet d'un plan de ville pour les enfants a été initié, mais malheureusement, il n'y a pas eu assez de parents qui se sont manifestés, ce qui fait que nous n'avons pas avancé comme nous le souhaitions dans l'élaboration de ce plan. Nous allons lancer une deuxième tentative. Notre service travaille également de manière intensive à une réforme de la réglementation en matière de stationnement. Tous les points contenus dans le plan de mobilité sont importants pour nous.

Le concept de mobilité douce est inscrit dans notre plan de mobilité communal et il sera mis en œuvre. Le collège échevinal a chargé le bureau d'ingénieurs Gehl de réaliser une analyse de la situation actuelle. Comme je l'avais déjà mentionné dans ma réponse à une question déposée par le groupe *déi gréng*, le bureau Gehl devra également nous faire des propositions d'amélioration et nous présenter un rapport final. Ce dernier sera présenté au collège échevinal, discuté et, le moment venu, la commission consultative compétente en sera saisie. Ensuite, le rapport sera également publié. Je trouve donc regrettable que *déi gréng* créent des remous dans les médias sociaux en prétendant que nous laissons tout disparaître dans un tiroir. Le rapport final n'a pas encore été transmis au collège échevinal. *déi gréng* me surprendraient positivement s'ils s'excusaient dans les médias sociaux pour leurs *fake news* et s'ils rectifiaient le fait que les informations qu'ils ont diffusées ne correspondent pas à la vérité.

Des mesures de modération du trafic ont été mises en place dans trois quartiers de la ville. À Merl, nous avons constaté après deux ou trois jours que des erreurs avaient été commises. Nos services se sont rendus sur place – j'y étais moi-même – et des modifications y ont été rapidement apportées. Des comptages ont été effectués pour savoir ce que les mesures mises en œuvre avaient donné, comment la situation du trafic avait évolué. Cette analyse a été réalisée pour les

quartiers de Merl, Hollerich et Limpertsberg. À Hollerich, nous avons constaté que le trafic s'était déplacé d'une rue à une autre. Les services nous soumettront leurs propositions de rectification et nous en tirerons les conclusions nécessaires. Dans le quartier de Limpertsberg, plusieurs citoyens n'étaient pas satisfaits des mesures prises, mais entre-temps, je ne reçois que des réactions positives. Il est vrai que les citoyens attendent l'installation des coussins berlinois restants. Ceux-ci seront installés dès que nous aurons reçu l'autorisation de l'État. Des mesures de modération du trafic seront également mises en œuvre dans d'autres quartiers de la ville (Belair, Bonnevoie, Gare, etc.), pour lesquels une analyse a également été réalisée, en tenant compte des expériences acquises,

La Ville de Luxembourg soutient le tramway. Le tramway et le bus doivent être considérés ensemble, car sans notre réseau de bus – qui comprend 31 lignes régulières, huit lignes de nuit et le transport scolaire –, 80 % des habitants de la capitale ne pourraient probablement pas rentrer chez eux. Nous avons donc besoin à la fois d'un réseau de bus urbain performant et d'un tramway performant. Ce dernier bénéficie d'un espace réservé et d'une priorité aux feux. Aux heures de pointe, le tram circule même à une cadence de 3,5 minutes, ce qui n'est pas réalisable avec le bus.

Qu'est-ce qui apporte le plus : un tramway par l'avenue de la Porte Neuve ou par la route d'Esch ? Dans le cadre des analyses réalisées, tous les experts se sont accordés à dire que la route d'Esch est la meilleure solution. Aux heures de pointe, le tramway est en effet surchargé sur le trajet gare centrale – Ville-Haute. Sans les autobus municipaux – dont de nombreuses lignes passent par le centre-ville –, le tram serait encore plus surchargé sur le trajet mentionné. Les extensions du réseau de tramway en direction de Strassen (Route d'Arlon) et du Stade de Luxembourg (Ban de Gasperich/Kockelscheuer) entraîneront une amélioration considérable.

L'impact de la *Schueberfouer* sur le tramway a fait l'objet d'entretiens avec Luxtram. Dans une situation idéale il serait en effet préférable qu'aucune voie de tramway ne soit fermée pendant la *Schueberfouer*. Mais pour que cette dernière puisse se tenir sous sa forme actuelle, il faut disposer de l'espace minimal fixé en 2025.

Le fait que Luxembourg-Ville figure à la 77^e place du *Copenhagenize Index* est jugé mauvais par *déi gréng*. Nous trouvons en revanche remarquable que nous soyons arrivés pour la première fois dans le top 100 de 150 villes. Les principaux critères d'évaluation du *Copenhagenize Index* sont premièrement une infrastructure cycliste sûre et bien connectée (46,7 points pour Luxembourg-Ville), deuxièmement l'utilisation du vélo et l'accessibilité des installations (15,6 points pour la Luxembourg-Ville) et troisièmement la politique en matière de mobilité cycliste (52,5 points pour Luxembourg-Ville). En termes d'infrastructures cyclables et de volonté politique, nous obtenons donc de très bons résultats. Londres obtient 49,6 points pour l'infrastructure cycliste, Bruxelles 42,6 points, Zurich (place 22) 45,3 points et Montréal (place 15) 49,2 points. Cette comparaison montre que nous sommes sur la bonne voie dans ce domaine. Si la sécurité et les infrastructures étaient les seuls critères, Luxembourg-Ville se trouverait déjà à la 39^e place. Notre ville obtient des résultats moins bons en ce qui concerne l'utilisation du vélo. Il convient toutefois de tenir compte du fait que les transports publics sont gratuits dans tout le pays, alors que les habitants des villes à l'étranger doivent payer cher pour les utiliser. Il est vrai que notre réseau des itinéraires cyclables présente encore des lacunes. Le collège échevinal veut les combler le plus rapidement possible. En ce qui concerne la sécurité, nous obtenons de très bons résultats. Le *Copenhagenize Index* prend en compte dans ce contexte le nombre d'accidents mortels impliquant des cyclistes au cours des six dernières années. Ici, ce chiffre était de zéro, ce qui nous a permis d'obtenir une très bonne 5^e

place dans ce domaine. Personnellement, je considère donc notre classement dans le *Copenhagenize Index* comme un encouragement.

Monsieur le conseiller Boisante a déclaré que le collège échevinal manquait de planification. Un plan de mobilité a été élaboré et présenté au conseil communal. Il est maintenant mis en œuvre de manière cohérente par étapes. Nos services s'efforcent de faire progresser la mobilité douce et les transports publics.

Je trouve étonnant que Monsieur le conseiller Boisante ait demandé des informations au sujet du développement du covoiturage, car il y a à peine deux mois, nous étions d'accord pour dire que nous pouvions désormais proposer une offre encore meilleure à Luxembourg-Ville. Avec la plateforme d'autopartage Flex, nous disposons désormais d'un seul prestataire, alors que la Ville apporte une contribution financière. En cas d'augmentation de la demande, la Ville examinera, en collaboration avec Flex, une extension de l'offre. Nous sommes convaincus que tous les anciens clients de Carloh passeront à Flex, car presque toutes les stations Carloh continueront à être exploitées par Flex. Seules quelques stations qui étaient à peine utilisées n'ont pas été reprises. Nous espérons tous que l'autopartage deviendra encore plus populaire à Luxembourg-Ville.

Je trouve étonnante la déclaration de Monsieur le conseiller Boisante selon laquelle les habitants du quartier de Hamm manqueraient d'un itinéraire cyclable, sachant que nous avons décidé la construction d'une piste cyclable bidirectionnelle entre l'église de Hamm et la gare de Cents. D'autres rues sont classées en zones 30. Il est bien connu qu'il existe des rues à Hamm où il n'y a même pas assez d'espace pour aménager un trottoir suffisamment large. Nous faisons tout pour que la cohabitation se passe bien dans les zones 30. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de complexe sportif à Hamm, des itinéraires pour les piétons et les cyclistes sont également prévus, ce qui contribuera certainement à améliorer la mobilité dans le quartier. Au cours des dernières semaines, j'ai reçu des réactions positives du quartier de Hamm. La circulation sera apaisée dans le quartier. Des quais de bus seront aménagés dans la zone des infrastructures sportives. Le projet sera une valeur ajoutée pour tout le quartier.

Madame la conseillère Mart a salué le fait que d'autres parkings seront rénovés. Nous procéderons par étapes. Les parkings seront rénovés, modernisés et adaptés aux normes en vigueur. Madame Mart s'est renseignée sur la possibilité de prévoir des supports à vélos supplémentaires le long du tracé du tram. Là où il y a suffisamment d'espace disponible, d'autres supports à vélos pourront être installés. Les initiatives « Second Hand » et « Repair Café » seront poursuivies.

Madame la conseillère Arend s'est prononcée en faveur d'une nouvelle extension des zones 30. Entre-temps, il existe des zones 30 dans presque tous les quartiers résidentiels. Nous ne pouvons et ne voulons cependant pas introduire la limitation de vitesse à 30 km/h sur les routes nationales, car une bonne fluidité du trafic doit y être garantie, notamment pour éviter que les automobilistes ne prennent des raccourcis à travers les quartiers résidentiels. La majeure partie du trafic doit emprunter les routes nationales. Les exceptions sont des zones 30 ponctuelles aux abords des écoles et des foyers scolaires.

La mobilité a été un thème souvent abordé lors des Apéritifs. Les citoyens ont pu faire part de leurs préoccupations et de leurs suggestions en contact direct avec les représentants de nos services et obtenir ainsi des réponses rapides.

Le collège échevinal fera avancer de manière conséquente les projets annoncés dans la déclaration échevinale au cours

des prochaines années. Je me réjouis d'avance d'une bonne collaboration.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Je voudrais tout d'abord remercier tous les intervenants de leurs contributions aux débats budgétaires. Étant donné que le commerce fait partie de mes domaines de compétence en tant qu'échevin, je suis particulièrement heureux que Madame la conseillère Kaiffer ait mis l'accent sur ce thème dans son rapport budgétaire et qu'elle ait mis en avant tout ce que la Ville a entrepris ces dernières années pour soutenir le commerce. En tant que commerçante active, Anne Kaiffer connaît parfaitement cette thématique.

Aux déclarations selon lesquelles ceci ou cela ne fonctionne pas, je voudrais répondre que depuis 2024, plus de 50 nouveaux magasins ont été ouverts dans la Ville-Haute et dans le quartier de la Gare – un signal fort pour le commerce ! En ce qui concerne la question de Monsieur le conseiller Wagner, je tiens à souligner qu'il n'y a pas seulement trois *success stories* parmi les 79 pop-up stores, mais que le taux de réussite est de 30 %. Un tiers des exploitants d'espaces de vente pop-up mis à disposition par la Ville ont réussi à conclure un contrat sur le marché privé après l'expiration du contrat. Nos efforts dans ce domaine ont donc porté leurs fruits et ont un effet positif sur la diversification du commerce dans la ville.

Monsieur le conseiller Boisante a demandé dans quelle mesure la Ville utilisait le cadastre commercial. Cette base de données, mise en place par mon prédécesseur Serge Wilmes, est très utile et facilite grandement le travail de notre service. Le cadastre informe sur les commerces existants, leur offre et leur localisation dans les rues, et indique les locaux commerciaux vacants. Il permet ainsi d'apporter un soutien ciblé à l'Union commerciale de la Ville de Luxembourg (UCVL) et aux personnes intéressées par l'ouverture d'un commerce dans la ville. Les données sont actualisées en permanence. Nous nous efforçons également toujours de collaborer avec d'autres acteurs qui disposent d'outils similaires. Il s'agit par exemple de la *Luxembourg Confederation*. Plus de 2.500 commerces sont installés dans la capitale et tous attendent un certain accompagnement de la part de la Ville. Avec des projets comme « Mon quartier », nous essayons de soutenir le commerce dans les différents quartiers de la ville.

J'ai été ravi de voir que Madame la conseillère Kaiffer a détaillé les efforts de la Ville dans son rapport budgétaire. Nous entretenons une bonne collaboration avec l'UCVL, et presque chaque semaine, des représentants de nos services échangent avec des représentants de l'UCVL. Nous entretenons également une collaboration avec la *Luxembourg Confederation*, avec le ministère, la Chambre de commerce et tous les autres acteurs concernés, afin de créer, en fait, une sorte de « guichet unique » pour aider les personnes intéressées à ouvrir un commerce à Luxembourg-Ville. Nous nous efforçons de créer les meilleures conditions-cadres possibles.

Nous suivons attentivement l'évolution de la situation concernant la taxe sur les locaux commerciaux vacants, introduite par la ville d'Esch-sur-Azette. Nous voyons des difficultés pratiques dans la mise en œuvre de cette mesure. Toutefois, si la ville d'Esch-sur-Azette parvient à la mettre en œuvre avec succès, nous nous mettrons certainement ensemble pour examiner la marche à suivre.

Le budget 2026 est le résultat du travail de 4.600 collaborateurs qui, jour après jour, s'engagent corps et âme pour la Ville et ses citoyens. Le collège échevinal donne l'orientation politique, mais les services font toujours de leur mieux pour mettre en œuvre les différents projets.

Je remercie Madame la conseillère Mart de son soutien dans le domaine de l'égalité des chances et Madame la conseillère Brömmel de ses paroles encourageantes concernant la

Luxembourg Pride ainsi que de sa bonne collaboration en commission consultative.

J'ai été déçu par les propos de Monsieur le conseiller Benoy sur la politique environnementale. Il a certes reconnu que la politique environnementale avait été déclarée prioritaire dans la déclaration échevinale. Mais je ne peux pas accepter qu'il se réfère au rapport environnemental 2023 pour critiquer le fait que le collège échevinal soit en retard sur les objectifs. Chaque fois qu'un rapport environnemental est présenté à la commission consultative, les membres de la commission reçoivent des explications sur les raisons des retards. Il a également été souligné que nous sommes en train de rattraper ces retards. Le rapport environnemental 2024 sera présenté en janvier 2026.

En octobre 2025, la Ville a reçu le *European Energy Award Gold* (avec un score de 78,2 %). Ce niveau de certification le plus élevé démontre les efforts que la Ville a entrepris. Monsieur le conseiller Benoy sait parfaitement que nos services font toujours de leur mieux pour poser des jalons dans la politique environnementale et ouvrir de nouvelles voies. Le fait qu'il se soit basé uniquement sur le rapport environnemental 2023 dans ses explications témoigne d'un très mauvais style.

En ce qui concerne le nombre d'arbres déjà plantés, près de 7.000 nouveaux arbres ont été plantés depuis l'année 2024. 3.000 arbres seront plantés en janvier 2026 dans un champ sur l'*Eecherfeld*. Des arbres ont été plantés dans des cours d'école et des *tiny forests* ont été créés. Des arbres ont été plantés en collaboration avec le Fonds Kirchberg (FUAK). En novembre 2025, la Ville et *IMS Luxembourg* ont lancé l'initiative environnementale « Trees in the City – Business in Action ». Cette initiative s'adresse aux entreprises, institutions publiques et associations établies sur le territoire de la capitale en les invitant à planter des arbres sur leurs terrains. De nombreuses entreprises ont manifesté leur intérêt à y participer. De nombreux arbres ont donc déjà été plantés et d'autres projets suivront. Selon une estimation approximative, nous allons planter environ 11.000 arbres supplémentaires dans les années à venir. Dans la mesure du possible, nous voulons créer une *tiny forest* dans chaque quartier de la ville. Je profite de l'occasion pour remercier les services qui nous aident à trouver des terrains afin de promouvoir activement la végétalisation de l'espace urbain dans l'intérêt de la qualité de vie des citoyens.

Monsieur le conseiller Benoy a demandé quelle était la stratégie de la Ville en matière de chauffage et de gaz. Là aussi, nous travaillons à l'amélioration de la situation, mais il manque actuellement un cadre légal. Nous sommes en contact étroit avec le ministère de l'Économie, qui travaille à l'élaboration d'une loi. Aucun chauffage au gaz ne sera plus installé lors de la mise en œuvre de nouveaux PAP.

Des mesures d'adaptation au climat sont mises en avant à de nombreux niveaux (forêts, parcs, concept de végétalisation, etc.). La Ville travaille à l'élaboration d'un plan climatique avec une stratégie claire.

Un concept de végétalisation est en cours d'élaboration. Le collège échevinal en a déjà eu un premier aperçu. Lorsque le concept sera prêt, il sera présenté à la commission consultative compétente et au conseil communal. Cela ne devrait plus tarder.

Nous sommes également en bonne voie en ce qui concerne la réduction des émissions de CO₂. Les données les plus récentes ont été divulguées tant au sein de l'équipe climat que de la commission de l'environnement. Nous avons bien progressé sur plusieurs aspects, alors que d'autres nécessitent encore un peu plus de travail. L'électrification complète de notre flotte de bus nous permettra de faire un grand pas en avant. Les citoyens seront sensibilisés et informés (CityMag,

brochures, etc.), car ils font aussi partie de la solution. Nous continuerons également à travailler sur ce point. Monsieur le conseiller Benoy a estimé qu'il n'y avait pas eu de progrès significatifs dans le développement du photovoltaïque par rapport à 2013. Il est possible qu'aucun progrès n'ait été réalisé sous la majorité de l'époque, mais nous constatons désormais une évolution rapide dans ce domaine et nous poursuivrons nos efforts dans les années à venir.

Les priorités dans les domaines dont je suis responsable en tant qu'échevin sont inscrites dans la déclaration échevinale. Je tiens à remercier mes collègues du collège échevinal de me soutenir, ainsi que les services, lorsque nous apportons de nouvelles idées et propositions. Nous poursuivons notre travail.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je voudrais tout d'abord remercier Madame la conseillère Kaiffer pour son rapport budgétaire. Elle a mis le commerce, qui contribue à l'animation de notre ville, au centre de son rapport. Anne Kaiffer est elle-même une commerçante active et talentueuse, et nous souhaitons que de nombreuses personnes fassent preuve de cette énergie et de cet engagement. Je remercie également tous les intervenants qui se sont exprimés sur le budget 2026. Cela me donne, ainsi qu'à mes collègues du collège échevinal, l'opportunité de rectifier l'image de la Ville que divers intervenants ont tenté de dessiner. Les efforts entrepris et l'engagement avec lequel nous travaillons à la réalisation des objectifs fixés ont déjà été exposés.

La bonne situation financière nous permettra de mettre en œuvre les nombreux projets que mes collègues ont à nouveau évoqués. Paul Galles a montré à quel point nous sommes engagés dans la politique scolaire. Maurice Bauer a souligné notre engagement pour l'environnement et le commerce, Simone Beissel notre engagement pour le sport et au niveau des infrastructures. Patrick Goldschmidt a expliqué tout ce que nous mettons en œuvre pour que la Ville soit à la hauteur des enjeux dans le domaine informatique, ainsi que les mesures prises dans le domaine de la mobilité. Corinne Cahen a abordé la politique sociale. Elle a également évoqué les efforts importants consentis par la Ville pour créer des logements supplémentaires. Nous poursuivons nos efforts à tous les niveaux. La loyauté est une priorité au sein du collège échevinal, tout comme notre loyauté envers la ville et ses citoyens. Chacun d'entre nous donne le meilleur de lui-même dans ses domaines de compétence et tous ensemble, nous faisons de notre mieux.

Je tiens à remercier Monsieur le conseiller Philippart de son intervention relative à la culture. Il a souligné les nombreux efforts de la Ville au niveau culturel. Le budget réservé à la culture représente près de 10 % du budget 2026. Nous sommes tous conscients du rôle important que joue la culture dans une société multiculturelle comme la nôtre. Monsieur le conseiller Philippart a évoqué les nombreux projets (Archives, Conservatoire, Maison Michel-Rodange, Cinémathèque, projet Mansfeld, centre culturel de Hamm, etc.) que nous faisons avancer afin de favoriser la cohésion dans notre société. La Photothèque possède un fonds de plus de sept millions de photos. 2,5 millions de photos ont déjà été numérisées. Monsieur le conseiller Philippart souhaite une visibilité encore plus grande des documents sur une plateforme, afin que les citoyens puissent voir encore mieux ce que des institutions comme notre Photothèque ont à offrir. À cette fin, il serait possible de s'aligner par exemple sur la plateforme de la Bibliothèque nationale, en veillant à ce que la protection de la propriété intellectuelle soit toujours garantie.

Monsieur le conseiller Radoux a exprimé le souhait d'agrandir le pavillon du cimetière de Merl, de mieux protéger les visiteurs contre les intempéries et d'aménager les sièges de manière à pouvoir accueillir davantage de personnes. Je

transmettrai ce souhait aux services concernés. Nous irons dans cette direction.

Le thème de la sécurité a été abordé par plusieurs intervenants. Comme vous le savez tous, la sécurité est l'une de nos principales préoccupations depuis des années. Une collaboration encore plus étroite avec la police a permis d'augmenter la présence policière sur le terrain. Je ne me lasserai jamais de souligner que la police n'est pas soumise à l'autorité du bourgmestre. Certains interprètent cela comme si la Ville voulait se cacher derrière des compétences nationales. Ce n'est pas du tout le cas ! Le fait est que la police est placée sous l'autorité du ministre de l'Intérieur. Je ne veux pas vous priver des derniers chiffres que le ministère m'a fait parvenir il y a quelques jours : depuis le début de l'année 2025, la police locale a effectué 1.600 patrouilles, 4.600 contrôles d'identité ont été effectués et il y a eu 200 avertissements taxés. La section canine est intervenue 750 fois. Ces chiffres montrent que la présence policière dans l'espace public est la meilleure prévention. Comme nous savons que cela ne suffit malheureusement pas, la Ville a de nouveau conclu des contrats avec des sociétés de gardiennage privées en 2025 afin qu'elles assurent une présence dans la Ville-Haute, dans la partie supérieure du quartier de Bonnevoie ainsi que dans le quartier de la Gare. Tout cela se fait en excellente collaboration avec « A vos côtés ». Les habitants du quartier de la Gare nous disent qu'ils ressentent un surcroît de présence policière et sont surtout pleins d'éloges pour le personnel d'« A vos côtés », qui est toujours présent pour les accompagner, s'ils le souhaitent, le soir sur le chemin de leur domicile.

Le fait est que nous vivons dans une société où la violence est de plus en plus présente au quotidien. Notre personnel en fait également l'expérience. Ce matin, lors d'une réunion avec le responsable du Service Autobus, nous avons appris qu'il arrive désormais plusieurs fois par semaine que des personnes montent dans le bus avec un couteau à la main. Ils n'attaquent pas le conducteur avec le couteau, mais le montrent pour l'intimider. Le temps que la police arrive sur place, les personnes concernées sont parties depuis longtemps. La tendance croissante à la violence est effrayante et ce n'est qu'avec les mêmes acteurs (la police ainsi que les ministères de la Justice, de la Santé et de la Famille) avec lesquels nous discutons dans le cadre du *Drogendësch* que nous pouvons continuer à travailler pour pouvoir encore mieux accompagner ces personnes qui ont souvent des problèmes psychiatriques. Madame l'échevin Cahen a évoqué les projets de la Ville. Cependant, il y a des situations où il est important de donner encore d'autres moyens à la police pour pouvoir agir. On pouvait lire dans un article de presse récent que deux habitantes du quartier de Pulvermühle se plaignaient de la présence permanente de sans-abris dans un abribus. La situation décrite est bien connue. Les sans-abris en question passent jour et nuit dans l'abribus et font leurs courses dans le magasin de la station-service située en face. La police n'a aucun moyen d'intervenir, car il n'existe aucune base juridique. Les deux personnes ne se trouvent pas dans la zone d'entrée d'un bâtiment. La police intervient dans les entrées d'immeubles, mais il arrive souvent que les mêmes personnes soient de nouveau assises ou couchées dans l'entrée de l'immeuble quelques heures plus tard. De telles situations réduisent la qualité de vie des habitants. En raison des différentes institutions sociales présentes dans le quartier de la Gare, un certain nombre de personnes s'y retrouvent et le niveau de bruit augmente pendant la journée, mais surtout le soir, et la qualité de vie des habitants est affectée de manière insupportable. Il est important que les différentes institutions restent en contact les unes avec les autres et j'espère que les acteurs qui pourraient intervenir au niveau national se verront donner les moyens légaux nécessaires pour pouvoir le faire. J'espère que nous trouverons le soutien nécessaire pour cela. Et là encore, nous ne nous cachons pas derrière la compétence nationale. Cela fait longtemps que nous pointons

du doigt le problème. Partout où notre compétence le permet, nous agissons. La Ville ne peut pas faire ce que seule la police ou la justice peuvent faire, et elle ne peut pas non plus se substituer aux hôpitaux en prenant en charge des personnes souffrant de problèmes psychiatriques. Je pourrais continuer et vous parler d'autres incidents.

Monsieur le conseiller Benoy nous a implicitement reproché que certaines choses n'avancèrent que lentement parce que la Ville n'avait pas encore adapté son règlement sur les bâtisses. Je rejette catégoriquement une telle affirmation ! Si Monsieur le conseiller Benoy a connaissance d'un tel dossier, il peut volontiers m'en faire part après la séance. La Ville applique d'ores et déjà une série de règles qui seront probablement intégrées dans le règlement national sur les bâtisses. Elle le fait de la manière qui lui semble la plus appropriée pour les citoyens et pour le développement harmonieux de la capitale. L'avant-projet sommaire du règlement national sur les bâtisses contient plusieurs passages qui ne peuvent être retenus tels quels, car ils empêcheraient les communes de réaliser certaines choses. Le SYVICOL interviendra à ce sujet et la Ville adressera un courrier en ce sens au ministère de l'Intérieur.

Les Apéri'tours ont été un véritable succès pour les citoyens qui y ont participé. Les citoyens se sont ainsi vu offrir une nouvelle possibilité de travailler avec notre administration. Non seulement le collège échevinal était présent, mais aussi des représentants des services chargés des projets dans les quartiers respectifs. Ils ont pu répondre en détail aux questions des citoyens. Ce fut une expérience très positive, tant pour les citoyens que pour nos collaborateurs. Parmi les souhaits qui nous ont été adressés, il y avait aussi l'installation d'épicerie dans les quartiers résidentiels, ce qui ne fait pas partie des compétences d'une commune. Madame l'échevin Cahen a souligné à juste titre que l'exploitant d'une petite épicerie doit avoir suffisamment de clients pour pouvoir vivre de ses revenus. L'évolution de notre société fait qu'une bonne partie des petits commerces ne survivent plus. C'est ce que nous avons expliqué aux citoyens. Nous aussi, nous ne pouvons que regretter qu'il en soit ainsi. Dans de nombreux quartiers, le souhait d'avoir une pharmacie dans le quartier a également été exprimé. L'autorisation d'ouvrir une pharmacie ne relève pas non plus de la compétence d'une commune. L'échange avec les citoyens a été très positif. On leur a expliqué pourquoi certaines choses sont possibles et d'autres probablement pas. Plus de 4.000 citoyens ont participé au sondage. Dans chacun des grands quartiers de la ville, il y avait plus de 500 personnes, ce qui peut tout à fait être considéré comme représentatif. Les résultats du sondage sont donc également représentatifs. Je peux très bien comprendre que l'opposition ne soit pas ravie lorsque le sondage d'opinion révèle qu'entre 81 et 95 % des citoyens sont satisfaits ou très satisfaits de la qualité de vie dans leur quartier. À la fin de chaque année, la Ville invite ses nouveaux résidents à une réception, où des représentants de nos services sont également présents. Les réactions des nouveaux habitants sont très positives. Des personnes qui vivaient auparavant à Londres ou à New York n'ont eu que des éloges à formuler au sujet de notre *Bierger-Center*.

Monsieur le conseiller Benoy a évoqué le dossier ZUG. Je ne reviendrai pas sur le contenu de ce dossier, qui se compose de deux parties. Il convient de rappeler que la Ville avait déjà proposé à l'association ZUG un rendez-vous au printemps 2022 afin de pouvoir consulter les documents souhaités sur notre plateforme. L'association avait alors décliné cette offre en demandant qu'une copie des documents lui soit remise. Après la décision du tribunal, nous avons proposé à l'association des rendez-vous pour consulter les documents. Aucun des rendez-vous proposés n'a été honoré à ce jour. Il semble donc que l'intérêt de l'association soit plutôt limité. Voilà pour ce dossier qui nous a occupés plus d'une fois au sein du conseil communal.

Le collège échevinal respecte les engagements pris dans sa déclaration échevinale. Sans les 4.600 collaborateurs qui travaillent jour après jour dans l'intérêt de la ville et de ses citoyens, nous ne pourrions réaliser aucun projet. Je voudrais donc conclure en leur adressant un grand merci.

2) Examen et vote des amendements et motions déposés

Monsieur le conseiller Tom Weidig (ADR) a déposé la motion suivante :

„Motioun fir méi Transparenz zu der finanzieller Situatioun vun der Stad Lëtzebuerg

De Stater Gemengerot

- wëll datt de Stater Bierger komplett iwwer déi finanziell Situatioun vun der Stad Lëtzebuerg informéiert ass.
- decidéiert duerfir datt beim Vote vum Budget 2025 och d'Informatioun zu den Aktive vun der Stad Lëtzebuerg ernimmt ginn, nämlech déi finanziell Reserve vun der Stad Lëtzebuerg, mee och de ongeféiere Wäert vum Portfolio vun Terrainen an Immobilien, déi d'Stad Lëtzebuerg huet.
- freet datt d'Finanzkommissioun hire Rapport zum Budget 2025 ergänzt mat deenen Informatiounen.“

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Cette motion déposée par Monsieur le conseiller Weidig n'est pas recevable. D'une part, la demande n'est pas nouvelle puisqu'elle a déjà été formulée il y a deux ans. D'autre part, il est demandé que lors du vote du budget 2025, des informations sur le patrimoine de la Ville soient également fournies, notamment ses réserves financières et la valeur approximative du parc foncier et immobilier de la Ville, et que le rapport de la commission des finances sur le budget 2025 soit complété par ces informations. Il n'est plus possible de procéder à des modifications à ce stade. La motion n'étant pas recevable, il n'est pas nécessaire de la soumettre au vote.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Ce n'est pas à vous, Madame le Bourgmestre, de décider si la motion est recevable ou non. La motion devrait être soumise au vote.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La motion ne peut pas être mise au vote, car elle n'est pas recevable. En vertu de ma fonction, je peux déterminer si une motion est recevable ou non.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Vous auriez alors pu m'en informer avant la réunion du conseil communal. Quand la décision de non-recevabilité a-t-elle été prise ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : L'administration nous a fait remarquer que les demandes contenues dans la motion concernaient le budget 2025. En ce qui concerne le contenu de la motion, Monsieur l'échevin des finances Laurent Mosar avait déjà donné les explications nécessaires il y a deux ans.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Il y a deux ans, la motion a été déclarée recevable et soumise au vote. À quel moment avez-vous décidé, Madame la Bourgmestre, que cette motion était irrecevable ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Ici et aujourd'hui, après que nous ayons reçu la remarque que j'ai mentionnée de la part de l'administration. Le rapport budgétaire a déjà été validé par la commission des finances.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : J'ai demandé que le rapport budgétaire soit complété.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Ne soyons pas comme ça et soumettons la motion au vote !

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Il s'agit d'une faute de frappe.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Comment formuleriez-vous correctement le texte ?

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Vous auriez pu m'en informer afin que je puisse insérer l'année correcte.

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : Il y a deux ans, nous étions saisis d'une motion quasi identique demandant d'inscrire au budget les données relatives aux réserves financières de la Ville ainsi que la valeur approximative des terrains et immeubles dont la Ville est propriétaire. À l'époque, j'avais répondu à Monsieur le conseiller Weidig que la loi communale ne prévoyait pas la possibilité d'inscrire de telles informations au budget. La loi communale contient des dispositions strictes sur l'établissement d'un budget. Dans la présente motion, Monsieur Weidig demande que le rapport de la commission des finances sur le budget 2025 soit complété par les informations demandées. Le conseil communal ne peut pas procéder à une vote sur la question de savoir si un rapport budgétaire déjà validé doit être complété par des informations supplémentaires. Le rapporteur désigné du budget est responsable du rapport budgétaire. Il n'est pas possible que quelqu'un demande après coup de compléter le rapport. Répondre à une telle demande reviendrait à ouvrir la boîte de Pandore.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Je n'ai pas encore eu l'occasion de présenter la motion. Le collège échevinal aurait dû m'informer au préalable de sa décision de déclarer la motion irrecevable.

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : Il existe un listing avec tous les biens immobiliers de la Ville. Monsieur le conseiller Weidig peut consulter cette liste. La décision d'établir un tel tableau récapitulatif a été prise il y a quelques années par le collège échevinal. La loi communale contient des dispositions strictes relatives à l'établissement du budget. La demande de Monsieur le conseiller Weidig n'est pas compatible avec la loi communale.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : A combien s'élèvent les actifs de la Ville ? Un milliard d'euros, 20 milliards d'euros... ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Est-ce que le conseil communal est d'accord avec la proposition de déclarer la présente motion irrecevable ?

Le conseil communal, à l'unanimité, déclare la motion irrecevable. Le conseiller du groupe ADR ne participe pas au vote.

3) Vote sur le budget rectifié 2025 et le projet de budget 2026 de la Ville

	Budget rectifié 2025	Projet de budget 2026
Recettes ordinaires	1.298.511.900	1.306.620.800
Dépenses ordinaires	907.835.900	921.302.500
Résultat ordinaire	390.676.000	385.318.300

	Budget rectifié 2025	Projet de budget 2026
Recettes extraordinaires	122.200.700	89.924.300
Dépenses extraordinaires	687.378.500	707.852.000
Résultat extraordinaire	-565.177.800	-617.927.700
Résultat de l'exercice	-174.501.800	-232.609.400

Le budget rectifié 2025 et le projet de budget 2026 sont approuvés avec les voix des représentants des groupes DP et CSV. Les groupes déi gréng, LSAP, déi Lénk et ADR votent contre.

4) Comptes 2024 de la Ville, comptes 2024 des fondations et décomptes des projets de travaux 2024

Comptes de la Ville de Luxembourg

Recettes ordinaires	1.236.361.892,65
Dépenses ordinaires	806.582.318,59
Résultat ordinaire	429.779.574,06
Recettes extraordinaires	24.526.772,31
Dépenses extraordinaires	441.362.182,29
Résultat extraordinaire	-416.835.409,98
Résultat de l'exercice	12.944.164,08

Situation financière à la fin de l'exercice comptable 2024

Résultat de l'exercice 2024	12.944.164,08
Boni exercices précédents	571.163.356,45
Résultat général	584.107.520,53

Les comptes 2024 de la Ville sont approuvés à l'unanimité.

Comptes 2024 des fondations

Les comptes 2024 des fondations sont approuvés à l'unanimité.

Décomptes des projets de travaux 2024

Les décomptes des projets de travaux 2024 sont approuvés à l'unanimité.

VIII PROLONGATION DE LA PRIME ÉNERGIE POUR L'ANNÉE 2026

Le conseil communal est appelé à approuver la prolongation de l'allocation d'une prime énergie et d'une prime énergie

réduite pour l'année 2026. Peut bénéficier de la prime énergie, respectivement de la prime énergie réduite, toute personne habitant sur le territoire de la Ville qui a touché la prime énergie, respectivement la prime énergie réduite de la part de l'Etat. La preuve y relative doit être fournie préalablement à l'administration communale. Le montant de la prime est calculé sur la base de la taille du ménage :

Personnes par ménage	Prime énergie	Prime énergie réduite
1 personne	440 €	220 €
2 personnes	550 €	275 €
3 personnes	660 €	330 €
4 personnes	770 €	385 €
5 personnes et plus	880 €	440 €

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Notre groupe soutiendra la proposition de prolonger la prime énergie. Cette prime est un instrument important pour soutenir de manière ciblée les ménages socialement défavorisés. Il ressort du monitoring social de la Ville 2020-2022 que plus de 11.000 personnes vivent sur le territoire de la capitale en dessous du seuil de pauvreté, bien qu'elles soient actives professionnellement. Notre Ville est riche, mais beaucoup de nos concitoyens ne le sont pas et une aide est donc nécessaire. Malheureusement, de nombreux ayants droit ne font pas appel à la prime. Comment le nombre de demandeurs a-t-il évolué depuis l'introduction de la prime énergie ?

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : Notre groupe se réjouit de la prolongation de la prime énergie et de la prime énergie réduite pour l'année 2026. De nombreux ayants droit vivent dans des logements locatifs qui n'ont pas encore été rénovés sur le plan énergétique. Récemment encore, nous avons pu lire dans la presse un cas de ce genre. Les bénéficiaires de la prime ne sont pas responsables du fait que les logements ne soient pas rénovés par les propriétaires. Mais certains propriétaires ne se soucient pas de l'état des appartements loués – l'essentiel est de faire rentrer de l'argent !

Dans le contexte du plan national de lutte contre la pauvreté avec un « guichet social unique » – une plate-forme numérique sur laquelle les citoyens ne doivent introduire leurs données qu'une seule fois et qui leur permet de savoir immédiatement à quelle aide ils ont droit – et sachant que les bénéficiaires des allocations qui vivent dans la pauvreté depuis des années ont de plus en plus de mal à remplir les formulaires, je voudrais poser les questions suivantes au collège échevinal : Serait-il possible de simplifier les démarches administratives pour les bénéficiaires potentiels en faisant en sorte que la Ville reçoive immédiatement les données nécessaires du *Fonds national de solidarité* (FNS) ? Monsieur l'échevin compétent pourrait-il expliquer à nouveau ce qu'il faut entendre exactement par prime énergie et par prime énergie réduite ?

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : La Ville de Luxembourg est la seule commune du pays à avoir introduit une prime énergie communale basée sur la prime nationale. Le montant de cette prime dépend du nombre de personnes dans le ménage du demandeur. L'année passée, le gouvernement a en outre décidé d'introduire une prime énergie réduite pour les personnes dont les revenus sont supérieurs au plafond fixé. Comme la prime énergie réduite n'a été introduite que l'année dernière et que les demandes reçues sont encore en cours de traitement, nous ne disposons pas encore de chiffres concrets. Cependant, le nombre de demandeurs a augmenté de manière substantielle, ce qui montre également que notre stratégie de communication fonctionne bien.

La simplification administrative me tient beaucoup à cœur, tout comme à Madame l'échevin Cahen. Nous sommes en contact étroit avec notre Service Technologies de l'information et de la communication (TIC) et le FNS. Les données nécessaires nous sont transmises par le FNS et nous ne devons donc plus les vérifier. Néanmoins, nous devons encore vérifier, par exemple, si le demandeur réside toujours dans la capitale. Nous essayons de limiter au maximum la vérification des données, de simplifier la charge administrative et de verser les primes le plus rapidement possible. En 2026, je pourrai peut-être vous donner des chiffres plus concrets sur l'évolution des demandes introduites.

La prolongation de la prime énergie et de la prime énergie réduite pour l'année 2026 est approuvée à l'unanimité.

IX PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU CENTRE DE REMISAGE ET DE MAINTENANCE DU TRAMWAY AU QUARTIER DE LA CLOCHE D'OR

Le conseil communal est appelé à approuver une participation financière de la Ville à hauteur de 21.100.000 € hors TVA pour la construction d'un centre de remisage et de maintenance (CRM) du tramway au quartier de la Cloche d'Or. Le projet sera réalisé dans le cadre de l'extension prévue du réseau de tramway. Le matériel roulant sera garé la nuit au CRM et y sera également entretenu. L'emprise bâtie sera de 4,9 hectares. Au total, 40 tramways d'une longueur de 56 mètres ou 50 tramways d'une longueur de 40 mètres y trouveront place. Un bâtiment administratif fait également partie du projet. Le coût total s'élève à 152.400.000 € hors TVA. Sur ce montant, 131.300.000 € (hors TVA) seront financés par l'Etat et 21.100.000 € (hors TVA) par la Ville.

Le conseil communal approuve à l'unanimité la participation au financement du CRM.

X DÉCHARGE RELATIVE À UNE FACTURE CONCERNANT DES TRAVAUX DE STABILISATION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT SITUÉ DERRIÈRE UN IMMEUBLE D'APPARTEMENTS

Le conseil communal est appelé à accorder une décharge totale au syndicat des copropriétaires de la résidence « Terrasses du Soleil » (1-5, rue du Kirchberg) concernant une facture relative à des travaux de stabilisation d'un mur de soutènement situé derrière l'immeuble d'appartements en question. Pour des raisons de sécurité publique, la Ville a fait réaliser des travaux de stabilisation du mur de soutènement lui appartenant et supportant la rue du Soleil. Des fissures avaient été constatées en 2017. Les coûts de 147.410,13 € ont été avancés par la Ville et refacturés au syndicat des copropriétaires en 2024. Les expertises techniques réalisées ont conclu que l'instabilité du mur a été causée par les travaux de terrassement réalisés il y a plus de 30 ans lors de la construction du bâtiment en question. L'entreprise qui avait réalisé ces travaux n'existe plus. Il est proposé au conseil communal de décharger entièrement la copropriété de la facture susmentionnée et de renoncer à toute action en justice pour le recouvrement de ce montant.

Le conseil communal donne son accord à l'unanimité.

XI ÉTABLISSEMENTS PUBLICS PLACÉS SOUS LA SURVEILLANCE DE LA VILLE

1) Office social : comptes 2022 et 2023 – budget rectifié 2025 – budget 2026

Office social	Comptes 2022	Comptes 2023
Total des produits	8.857.709,55	10.146.866,40
Total des charges	7.722.451,42	9.396.761,35
Résultat de l'exercice	1.135.258,13	750.105,05

Office social	Budget rectifié 2025	Budget 2026
Recettes ordinaires	13.500.670,00	13.603.400,00
Dépenses ordinaires	12.983.000,00	13.315.400,00
Résultat ordinaire	517.670,00	288.000,00
Recettes extraordinaires	1.128.000,00	1.205.500,00
Dépenses extraordinaires	926.500,00	982.000,00
Résultat extraordinaire	201.500,00	223.500,00
Résultat de l'exercice	719.170,00	511.500,00

Le budget rectifié 2025, le projet de budget 2026 ainsi que les comptes 2022 et 2023 de l'Office social sont approuvés à l'unanimité.

2) Hospices civils : comptes 2023 – budget rectifié 2025 – budget 2026

Hospices civils	Comptes 2023
Total des produits	44.352.494,75
Total des charges	44.352.494,75
Résultat de l'exercice	0,00

Hospices civils	Budget rectifié 2025	Budget 2026
Recettes ordinaires	45.005.242	44.773.850
Dépenses ordinaires	45.004.900	44.773.700
Résultat ordinaire	342	150
Recettes extraordinaires	2.611.600	2.548.600
Dépenses extraordinaires	3.726.500	4.353.100
Résultat extraordinaire	-1.114.900	-1.804.500
Résultat de l'exercice	-1.114.558	-1.804.350

Les comptes 2023, le budget rectifié 2025 et le projet de budget 2026 des Hospices civils sont approuvés à l'unanimité.

3) Fondation Jean-Pierre Pescatore : comptes 2022 – budget rectifié 2025 – budget 2026

Fondation J.-P. Pescatore	Comptes 2022
Total des produits	31.676.792,44
Total des charges	29.982.648,22
Résultat de l'exercice	1.694.144,22

Les comptes 2022 de la Fondation J.-P. Pescatore sont approuvés à l'unanimité.

Fondation J.-P. Pescatore	Budget rectifié 2025	Budget 2026
Recettes ordinaires	38.858.000,00	39.807.000,00
Dépenses ordinaires	37.773.000,00	39.417.000,00
Résultat ordinaire	1.085.000,00	390.000,00
Recettes extraordinaires	3.100.000,00	4.647.000,00
Dépenses extraordinaires	21.487.000,00	3.565.000,00
Résultat extraordinaire	-18.387.000,00	1.082.000,00
Résultat de l'exercice	-17.302.000,00	1.472.000,00

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Nous demandons un vote séparé. Nous approuverons le projet de budget 2026 de la Fondation Pescatore, mais nous nous abstiendrons lors du vote sur le budget rectifié 2025 de la fondation, car nous ne pouvons pas accepter que des sommes aussi importantes soient dépensées pour la construction d'un parking souterrain.

Le budget rectifié 2025 de la Fondation J.-P. Pescatore est approuvé, les représentants des groupes LSAP et déi gréng s'abstenant. Le budget 2026 de la Fondation J.-P. Pescatore est approuvé à l'unanimité.

XII URBANISME

1) Classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis 37, rue Raspert (avis)

Par courrier du 21 octobre 2025, le ministre de la Culture a informé la Ville de son intention de classer patrimoine national l'immeuble sis 37, rue Raspert. Selon l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA), le bâtiment a été érigé en 1915 et a subi des transformations dans les années 1950. Il s'agit d'un bâtiment isolé de deux étages pleins avec un toit mansardé. Les façades sont sobres. Selon l'INPA, des finitions intérieures d'origine sont conservées. D'un point

de vue réglementaire, le PAP QE permet la construction d'un immeuble d'une hauteur de 8,5 mètres à la corniche et d'une profondeur de 13 mètres si un recul postérieur moyen de 12 mètres est respecté. Une demande en autorisation de bâtir pour la transformation de la maison unifamiliale en trois appartements a été introduite le 21 août 2025. Le projet soumis prévoit des transformations intérieures légères, l'isolation intérieure de la toiture, l'installation de panneaux photovoltaïques ainsi que la construction d'une terrasse. Vu le caractère ordinaire du bâtiment, il est proposé au conseil communal d'aviser négativement le classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble en question.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Alors que notre service compétent parle d'un bâtiment « à caractère ordinaire », le groupe *déi gréng* est d'avis qu'il s'agit d'un témoin architectural intéressant. Nous nous prononçons donc pour un avis positif.

Avec les voix contre des groupes déi gréng, LSAP et déi Lénk, le conseil communal se prononce pour un avis négatif.

2) Lotissements de terrains

Les demandes de lotissements de terrains suivantes sont approuvées à l'unanimité :

- 84, rue de Kirchberg : réorganisation des limites des parcelles 450/3789 et 450/4452, afin d'optimiser la constructibilité de ces parcelles et de permettre la construction de deux nouveaux bâtiments ;
- Rue Michel Flammang : morcellement des parcelles 155/3834 et 156/2454 en vue de créer une nouvelle place à bâtir et un lot qui est à intégrer dans le domaine public.

XIII ORGANISATION SCOLAIRE DÉFINITIVE 2025/2026 DU CONSERVATOIRE

Madame Liudumila BRANCA (déi gréng) : Le Conservatoire n'est pas une institution parmi d'autres, mais représente un pilier fondamental de l'éducation et de la culture de notre ville. Entre 2024/25 et 2025/26, le nombre d'élèves a augmenté de 1,28 %, le nombre de classes de 3,92 % et le nombre total des heures d'enseignement de 1,88 %. La croissance est particulièrement marquée pour les autres prestations (+ 8,32 %).

Le nombre d'élèves, de cours et de classes augmente, mais à un rythme relativement faible, ce qui pourrait indiquer des contraintes de capacité. Il existe de longues listes d'attente. Les cours de certains instruments comme le piano, la guitare et le violon sont saturés.

Les travaux d'infrastructure en cours, y compris les travaux de rénovation qui devraient durer jusqu'en 2027, risquent de freiner l'expansion et de créer des contraintes logistiques. Le renouvellement du corps enseignant, plusieurs départs à la retraite en 2025, entraînent une perte d'expérience, nécessitant une transmission efficace des connaissances.

Le développement des écoles de musique de quartier, avec notamment la rénovation de la Maison Michel Rodange à Clausen en tant que futur siège, est attendu avec impatience. Le projet innovant « Young Talents Academy » est une initiative forte, mais reste réservé à une élite d'élèves.

Le développement inégal des sections artistiques est frappant. Certaines disciplines comme les instruments à clavier, les instruments à cordes et le chant sont en plein essor, alors que d'autres, comme la danse et l'écriture, rencontrent des difficultés liées aux infrastructures ou à une moindre attractivité. Nous avons constaté que les décharges pour les chefs de section ont été augmentées. Quelle en est la raison ?

Dans ce contexte, nous proposons quelques améliorations, telles que la création de classes supplémentaires pour les instruments les plus demandés, la promotion des instruments moins populaires et l'établissement d'un inventaire des bâtiments et des locaux vacants appartenant à la Ville, afin d'augmenter le nombre d'écoles de musique locales et de renforcer leur rôle. Nous proposons d'établir et de renforcer les partenariats avec les écoles, les foyers scolaires ou les associations culturelles, de réaliser une analyse de la communauté scolaire et de développer une vraie stratégie transversale et des actions pour accroître la mixité des élèves.

On pourrait par exemple donner plus de visibilité à des disciplines moins sollicitées, telles que la danse et l'écriture, à travers des festivals thématiques et des projets interdisciplinaires, voire encourager des créations transversales, par exemple « musique plus théâtre plus danse », afin d'attirer un public plus large. La « Young Talents Academy » devrait être étendue aux élèves prometteurs dès les premières étapes de leur parcours.

La commission de surveillance du Conservatoire n'existe plus depuis plusieurs années. Les raisons en sont inconnues. Nous proposons la mise en place d'un comité d'accompagnement dans lequel l'ensemble de la communauté scolaire (enseignants, élèves et parents) serait représenté. Cette commission consultative et interdisciplinaire pourrait contribuer au développement stratégique de cette institution culturelle.

Le Conservatoire se trouve sur une trajectoire positive, mais reste confronté à des défis pour faire face à la demande croissante, accélérer les solutions d'infrastructure, développer l'accès à des projets d'excellence, afin d'assurer une croissance équilibrée et inclusive. Nous remercions la direction, le corps enseignant et tout le personnel du Conservatoire de leur travail engagé.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Le Conservatoire effectue un travail remarquable, ce qui est aussi la preuve que les investissements dans la culture doivent être maintenus à un niveau élevé. Même si les longues listes d'attente restent un problème, je voudrais aujourd'hui me tourner davantage vers les aspects positifs, car le Conservatoire n'est pas seulement une institution de formation, mais aussi un pilier culturel important pour notre ville et notre pays.

Le fait que d'autres institutions culturelles à travers le pays mettent des locaux à disposition pendant la durée des travaux réalisés dans la grande salle du Conservatoire est un exemple particulièrement beau de solidarité et de coopération réussie. Cela montre à quel point notre paysage culturel est interconnecté.

Avec un grand respect pour l'excellent travail réalisé au Conservatoire, nous souhaiterions que l'on mette encore plus l'accent sur la communication, afin d'informer encore mieux le grand public sur les offres du Conservatoire, notamment les concerts et autres événements. Il serait bien qu'en plus des élèves ainsi que de leurs parents et familles, d'autres personnes intéressées participent à ces moments culturels.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je vous remercie de votre soutien. Nous savons tous que le Conservatoire est victime de son succès et qu'il y a de longues listes d'attente. La direction fait de son mieux, mais elle ne peut pas accepter plus d'élèves qu'il n'y a de places disponibles. 1.600 enfants

fréquentent une école de musique locale. Dans le bâtiment du Conservatoire, 2.800 élèves suivent des cours. Si les écoles de musique ne fonctionnaient pas aussi bien, nous ne pourrions pas offrir à nos concitoyens ce qu'ils attendent d'un conservatoire. C'est avec une grande joie que nous attendons l'ouverture de la Maison Michel Rodange, qui deviendra un véritable bijou. Le bâtiment permettra une organisation encore plus efficace.

Les plans du Conservatoire remontent à l'année 1981. Il a été inauguré en 1985. Les plans de l'époque prévoyaient une capacité d'accueil de 1.700 élèves. Actuellement, 2.800 élèves suivent des cours dans le bâtiment. Cela montre d'une part le grand succès du Conservatoire et d'autre part les problèmes qui en découlent en termes d'espace disponible. Heureusement, il existe une très bonne collaboration avec d'autres écoles, notamment l'École internationale Gaston Thorn. Les élèves qui atteignent un niveau d'excellence ne le doivent pas à des privilèges supposés, mais à leurs propres efforts. Il est tout à fait louable d'encourager particulièrement les jeunes talents, et nous souhaitons poursuivre dans cette direction. Le directeur du Conservatoire, Monsieur Marc Meyers, a souligné qu'il souhaitait se consacrer encore davantage à la promotion des talents. Il a annoncé son intention d'accepter une nouvelle fonction pour la nouvelle saison 2026/2027. Au nom du collège échevinal et du conseil communal, je tiens à adresser un grand merci à Monsieur Meyers pour tout ce qu'il a accompli au cours des 15 années passées. Sous sa direction et en collaboration avec le directeur adjoint, le Conservatoire et nombre de ses élèves ont atteint un niveau inégalé. Dans un bâtiment loué par la Ville en face du Conservatoire, des locaux supplémentaires ont été mis à disposition pour l'administration du Conservatoire et pour les cours. Aucun effort n'a été épargné pour répondre au mieux aux demandes et aux souhaits du Conservatoire. Grâce aux bons contacts de la direction avec les autres institutions culturelles du pays, les concerts et événements qui avaient lieu jusqu'à présent à l'Auditorium – la salle est actuellement indisponible pour cause de travaux de modernisation – ont pu être organisés ailleurs, que ce soit au Grand Théâtre, au Trifolion à Echternach, au CELO à Hesperange, au Kinneksbond à Mamer ou dans d'autres institutions culturelles. Comme on le sait, la Cinémathèque – une autre institution culturelle dont nous sommes très fiers – a fermé ses portes pour cause de travaux de transformation et de modernisation, si bien que la Cinémathèque a dû elle aussi se mettre à la recherche de solutions de rechange pour pouvoir continuer à projeter des films. Et la Cinémathèque a également réussi dans sa recherche. Cela montre à quel point nos institutions fonctionnent bien.

Au nom du collège échevinal et du conseil communal, je tiens à exprimer notre profonde gratitude et notre reconnaissance à la direction du Conservatoire pour le travail accompli au cours de toutes ces années. Nous aurons encore l'occasion d'exprimer à nouveau ces remerciements comme il se doit.

L'organisation scolaire définitive 2025/2026 du Conservatoire est approuvée à l'unanimité.

XIV AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DES HOSPICES CIVILS (TRIAGE DE LORENTZWEILER)

Ce point a été reporté à une prochaine réunion du conseil communal.

XV AFFAIRES JUDICIAIRES

Le conseil communal autorise le collège échevinal à ester en justice dans différentes affaires.

XVI CRÉATION / CONVERSION DE POSTES

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur la création/conversion de postes dans les services suivants : Service Eaux (conversion de deux postes) ; Service Enseignement (conversion de quatre postes et création de deux postes) ; Recette communale (conversion d'un poste) ; Service TIC (création de cinq postes).

Le conseil communal donne son accord à l'unanimité.